



Conseil économique et social

Distr. générale
25 janvier 2013
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Dixième session

Istanbul (Turquie), 8-19 avril 2013

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

Moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts

Rapport sur la deuxième réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur la mobilisation de fonds en faveur des forêts

Résumé

En application du paragraphe 2 de la résolution sur les moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts, adoptée à la session extraordinaire de la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (voir E/2009/118-E/CN.18/SS/2009/2, par. 3), le Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur la mobilisation de fonds en faveur des forêts a tenu deux réunions, l'une avant la neuvième session du Forum et l'autre avant la dixième session du Forum. La première réunion s'est tenue à Nairobi, du 13 au 17 septembre 2010, et la deuxième à Vienne, du 14 au 18 janvier 2013. Le présent rapport, qui rend compte de la deuxième réunion, sera présenté au Forum pour examen à sa dixième session.

* E/CN.18/2013/1.



I. Contexte

1. Au paragraphe 1 de la résolution sur les moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts qu'il a adoptée à la session extraordinaire de sa neuvième session, le Forum des Nations Unies sur les forêts a décidé de créer un groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur la mobilisation de fonds en faveur des forêts et l'a chargé de proposer des stratégies de mobilisation de ressources de toutes provenances visant à appuyer la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts, la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, y compris le renforcement et l'amélioration de l'accès aux ressources et la création d'un mécanisme financier mondial volontaire pour les forêts, compte tenu notamment des résultats de l'examen par le Forum de l'exécution du processus de facilitation, des vues des États Membres et de l'examen des instruments et processus relatifs au financement de la gestion durable des forêts. Au paragraphe 2 de sa résolution, le Forum a décidé que le groupe spécial d'experts lui présenterait des recommandations finales sur le financement de la gestion durable des forêts à sa dixième session, qui se tiendra à Istanbul (Turquie) du 8 au 19 avril 2013.

II. Questions d'organisation et autres questions

A. Lieu et durée de la réunion

2. La deuxième réunion du Groupe spécial d'experts a eu lieu à Vienne, du 14 au 18 janvier 2013.

B. Ouverture de la réunion

3. La réunion a été ouverte par M. Macharia Kamau, Coprésident de la première réunion du Groupe d'experts, qui s'est tenue à Nairobi du 13 au 17 septembre 2010.

C. Élection des Coprésidents

4. À l'issue de ses déclarations liminaires, M. Kamau a invité les experts à élire officiellement les candidats désignés, à savoir Jan Heino (Finlande) et Paulino Franco de Carvalho Neto (Brésil), Coprésidents de la deuxième réunion du Groupe spécial d'experts, ce qu'ils ont fait par acclamation.

D. Remarques liminaires

5. M. Mario Ruales, Président du Bureau de la dixième session, M. Jan Heino, Coprésident de la deuxième réunion du Groupe d'experts, et M^{me} Jan L. McAlpine, Directrice du Forum des Nations Unies sur les forêts, ont également fait des remarques liminaires.

6. M. de Carvalho Neto, Coprésident de la deuxième réunion, a présenté l'organisation des travaux de la réunion.

E. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

7. L'ordre du jour (E/CN.18/AEG/2013/1) et le programme de travail ont été adoptés. Il a été noté que la réunion ne donnerait lieu à aucun texte négocié et que les Coprésidents établiraient un résumé des délibérations, qui figurerait en annexe au rapport de la réunion (voir annexe au présent rapport).

8. Le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts a présenté les documents portant sur le thème de la réunion et fait distribuer à chacun des experts une compilation sur CD de tous les documents du Forum traitant de la mobilisation de fonds en faveur des forêts depuis la session extraordinaire de la neuvième session. Tous ces documents sont également disponibles en ligne sur le site Web du Forum à l'adresse www.un.org/esa/forests/adhoc.html.

F. Tâches confiées au Groupe spécial d'experts à composition non limitée

9. Le Groupe d'experts a noté qu'au paragraphe 2 de sa résolution, le Forum avait décidé qu'il se réunirait avant les neuvième et dixième sessions et présenterait un rapport préliminaire à la neuvième session ainsi que des recommandations finales à la dixième session, pour examen et décision. Il a également noté que son mandat avait été énoncé au paragraphe 1 de ladite résolution et au paragraphe 1 du présent rapport.

G. Participants

10. Le Groupe d'experts est composé de 151 experts provenant de 75 pays, de 23 organisations et processus régionaux et internationaux et de grands groupes, ainsi que d'experts indépendants. En outre, étaient présents des experts désignés par les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts¹, d'autres organisations internationales et régionales, des processus régionaux et des grands groupes, ainsi que des experts indépendants.

11. On trouvera la liste complète des participants à l'adresse www.un.org/esa/forests/adhoc-forestfinance.html.

¹ Le Partenariat de collaboration sur les forêts est un regroupement volontaire de 14 organisations et secrétariats internationaux menant d'importants programmes sur les forêts, qui a pour objectif d'appuyer les travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts. Les membres de ce partenariat sont les suivants : Centre pour la recherche forestière internationale, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation internationale des bois tropicaux, Union internationale des instituts de recherches forestières, Convention sur la diversité biologique, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Fonds pour l'environnement mondial, Forum des Nations Unies sur les forêts, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Centre mondial d'agroforesterie, Banque mondiale, Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles.

III. Documents portés à l'attention du Forum des Nations Unies sur les forêts

12. Le résumé des débats de la deuxième réunion du Groupe d'experts établi par les Coprésidents, ainsi que les recommandations qu'ils ont formulées, figurent en annexe au présent rapport pour que le Forum puisse les examiner à sa dixième session. Le Groupe a adopté le présent rapport à sa séance plénière de clôture, le 18 janvier 2013. À sa deuxième réunion, le Groupe a également pris acte du résumé des Coprésidents et de leurs recommandations (voir annexe).

IV. Clôture de la deuxième réunion du Groupe spécial d'experts

13. Au cours de la séance de clôture, les Coprésidents ont remercié les experts pour leur participation active aux discussions du Groupe. Ils se sont dits satisfaits des résultats obtenus et ont remercié le Bureau de la dixième session du Forum et le secrétariat d'avoir organisé cette deuxième réunion de façon aussi dynamique et interactive. Ils ont appelé tous les pays, organisations et grands groupes à faire preuve du même niveau de participation et de coopération au cours de la dixième session du Forum, à laquelle une décision serait prise sur le financement de la gestion durable des forêts sur la base des résultats de la réunion du Groupe. Ils ont ensuite clôturé la deuxième réunion et les experts leur ont alors exprimé leur gratitude.

Annexe

Résumé par les Coprésidents des débats de la deuxième réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur la mobilisation de fonds en faveur des forêts

A. Séance d'ouverture

1. M. Macharia Kamau, Coprésident de la première réunion du Groupe spécial d'experts sur la mobilisation de fonds en faveur des forêts, qui s'est tenue à Nairobi, du 13 au 17 septembre 2010, a souligné que cette première réunion avait été un succès et que des échanges francs avaient permis d'aboutir à des recommandations concrètes, sur la base desquelles les activités intersessions supplémentaires prévues dans la résolution adoptée par le Forum avaient été menées. Il a également mis l'accent sur les progrès réalisés depuis la première réunion en matière de sensibilisation à la question du financement des forêts et appelé le Groupe spécial à mener des débats constructifs pendant sa deuxième réunion.

B. Élection des Coprésidents de la deuxième réunion du Groupe spécial

2. M. Kamau a invité les experts à élire les deux Coprésidents désignés, après quoi M. Jan Heino, Coprésident des première et deuxième réunions, l'a remercié, en insistant sur le rôle déterminant qu'il avait joué dans le succès de la première réunion. M. Heino a alors invité M. Mario Ruales, Président du Bureau de la dixième session du Forum, à prononcer ses remarques liminaires.

3. M. Ruales a résumé les objectifs de la deuxième réunion et fourni un aperçu des progrès accomplis depuis la première réunion, le Forum ayant réussi à considérablement faire avancer la question de la mobilisation de fonds en faveur des forêts et celle de l'importance des forêts pour les populations grâce à des initiatives telles que l'étude sur le financement des forêts réalisée en 2012 par le Groupe consultatif du financement, l'initiative institutionnelle du Partenariat de collaboration sur les forêts tenue à Rome en septembre 2012 et les six ateliers interrégionaux organisés dans le cadre du processus de facilitation. Il a souligné à quel point les objectifs de cette deuxième réunion revêtaient une importance fondamentale pour les travaux menés sur la mobilisation de fonds en faveur des forêts en prévision de la dixième session du Forum et précisé qu'une telle réunion était d'un intérêt tout particulier en raison de sa dimension interactive. Pour conclure, M. Ruales a dit que la réunion donnerait lieu à un résumé des débats et non à un texte négocié.

4. M. Heino a rappelé aux experts que le Forum avait demandé la tenue de cette deuxième réunion dans la résolution adoptée à la session extraordinaire de sa neuvième session. Il a rappelé les nombreuses activités qui avaient été menées depuis la première réunion, notamment les six ateliers liés au processus de facilitation, les contributions des États Membres, des grands groupes et des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, l'étude du Groupe consultatif

du financement et l'initiative institutionnelle du Partenariat de collaboration sur les forêts, à l'issue de laquelle plus de 1 000 pages de rapport sur la mobilisation de fonds en faveur des forêts ont été rédigées. Il a également évoqué les publications d'autres organisations^a. Il a souligné que, grâce à toutes ces initiatives, les recommandations présentées à la deuxième réunion avaient été constructives, ciblées, concrètes et réalistes.

5. M^{me} Jan L. McAlpine, Directrice du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, a tiré le bilan des travaux accomplis par le Forum au cours des quatre dernières années en matière de financement des forêts. Elle a expliqué comment il avait contribué au dialogue, au partage des connaissances et à l'analyse des questions liées aux forêts et au développement économique et à la mobilisation de fonds en faveur des forêts. Les États Membres, les parties prenantes et les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts ont ainsi pu acquérir une meilleure compréhension des enjeux du développement économique et de la mobilisation de fonds en faveur des forêts, et développer une coopération d'un niveau inégalé. M^{me} McAlpine a présenté les trois composantes principales des travaux du Forum : l'étude sur le financement des forêts réalisée en 2012 par le Groupe consultatif du financement du Partenariat de collaboration sur les forêts; les réunions d'experts liées au processus de facilitation; et les études sur les forêts et le développement économique. Le premier document analyse les modes de mobilisation de fonds en faveur des différents types de forêts existants, à partir de toutes les sources disponibles et à tous les niveaux, et examine les rapports entre les forêts et d'autres questions ou secteurs. Il comprend également des études de cas et des exemples de réussite qui pourraient servir de modèle. M^{me} McAlpine a précisé que les six réunions d'experts liées au processus de facilitation avaient été organisées par le secrétariat du Forum et que 121 pays, 20 organisations internationales et régionales, des pays donateurs et des grands groupes y avaient participé. S'inscrivant dans la stratégie du Forum visant à mettre ses activités en correspondance avec les conclusions formulées dans les études analytiques sur la mobilisation de fonds en faveur des forêts, ces réunions étaient destinées aux petits États insulaires en développement, aux pays à faible couverture forestière, aux pays d'Afrique et aux pays les moins avancés. La Directrice a remercié le Royaume-Uni, l'Allemagne et le Fonds pour l'environnement mondial pour leur généreuse contribution financière à l'organisation des réunions. Elle a indiqué que le secrétariat du Forum avait publié trois études de référence sur les forêts et le développement économique traitant : a) de la contribution économique des forêts; b) des rapports entre le secteur forestier et les autres secteurs; et c) des tendances influençant l'avenir des forêts, ainsi que la contribution des forêts. Ces études présentent l'état actuel de la réflexion et des recherches menées sur les questions liées au thème principal de la dixième session du Forum et aident à mieux comprendre les liens profonds qui les unissent aux mesures prises en matière de mobilisation de fonds en faveur des forêts. Bien que la contribution du secteur forestier et sa valeur totale, pécuniaire et non pécuniaire, marchande et non marchande, soient difficiles à évaluer de manière systématique par manque de données, ces études montrent que les avantages économiques qui peuvent être tirés de ce secteur ne sont pas appréciés à leur juste valeur et sont éclipsés par d'autres secteurs.

^a Dominic Elson, *Guide to investing in locally controlled forestry, Growing Forest Partnerships*, Londres, 2012; et Alexander Asen, et coll. (dir.), *Good business: Making Private Investments Work for Tropical Forests*, Réseau européen de recherche sur les forêts tropicales, 2012, Wageningen, Pays-Bas.

6. M. Paulino Franco de Carvalho Neto, Coprésident de la deuxième réunion, a présenté l'organisation des travaux : les premier, deuxième et cinquième jours seraient consacrés aux séances plénières, et les troisième et quatrième jours à deux groupes de travail siégeant en parallèle. Il a ajouté que le premier jour se tiendraient des présentations sur l'étude du Groupe consultatif du financement, l'initiative institutionnelle du Partenariat de collaboration sur les forêts et le processus de facilitation, le deuxième jour étant quant à lui consacré à l'étude des conclusions formulées dans les travaux commandés par le Forum, puis à la présentation des expériences des pays et enfin à deux discours d'orientation. Les experts auraient la possibilité de participer à des séances de questions-réponses. Les troisième et quatrième jours, le groupe de travail 1 se pencherait sur les actions menées en matière de mobilisation de fonds en faveur des forêts au niveau national, tandis que le groupe de travail 2 se pencherait sur les mesures prises aux niveaux régional et international. À la séance plénière du vendredi, les participants examineraient et adopteraient le rapport sur la deuxième réunion et prendraient note du résumé des Coprésidents, sans que cela donne lieu à de véritables négociations.

7. M. Hossein Moeini-Meybodi, du secrétariat du Forum, a présenté la liste des documents : E/CN.18/AEG/2013/1 (Ordre du jour provisoire annoté); E/CN.18/AEG/2013/BP.1 (Recueil des communications techniques des gouvernements sur le financement des forêts); E/CN.18/AEG/2013/2 (Résumé établi par les Coprésidents de l'initiative institutionnelle sur le financement des forêts menée par le Partenariat de collaboration sur les forêts à l'appui des travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts); E/CN.18/AEG/2013/INF/2 (Note du secrétariat sur les résultats de la Conférence Rio +20 et la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015). Il a ajouté que tous les documents pertinents pour la deuxième réunion avaient été communiqués aux participants sous la forme d'un CD (voir www.un.org/esa/forests/adhoc.html). L'étude sur les conséquences du coût du carbone sur la mobilisation de fonds en faveur des forêts serait publiée en ligne d'ici à la fin de la semaine, et les rapports des deux réunions liées au processus de facilitation sur la mobilisation de fonds en faveur des forêts en Afrique et dans les pays moins avancés seront bientôt achevés.

8. M. Heino, Coprésident de la deuxième réunion du Groupe d'experts, a invité les experts à participer à la réunion de manière active et constructive et les a encouragés à définir les actions et les stratégies à entreprendre pour mobiliser des fonds en faveur des forêts. Il a remercié le personnel du secrétariat du Forum pour avoir organisé la réunion, ainsi que le Royaume-Uni et la Finlande pour leur généreuse contribution financière.

C. Tâches du Groupe spécial d'experts

Groupe de discussion sur les principales conclusions de l'étude sur le financement des forêts réalisée en 2012 par le Groupe consultatif du financement

Résumé des communications

9. M^{me} McAlpine, Directrice du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, qui était chargée d'animer les discussions du groupe de discussion, a commencé par donner un aperçu du travail du Groupe consultatif du financement.

10. M. Moeini-Meybodi, du secrétariat du Forum, a rappelé les principales étapes de l'élaboration de l'étude de 2012 sur le financement des forêts et présenté les différents chapitres ainsi que leurs auteurs. Il a déclaré que le principal objectif de l'étude avait été d'approfondir et de mettre à jour l'étude que le Groupe consultatif du financement avait réalisée en 2008 à la lumière des avancées accomplies depuis. Il a présenté le premier chapitre, qui porte à la fois sur les financements privés et publics aux niveaux national et international. Il a expliqué que le financement des forêts était avant tout d'origine publique, puisque 80 % des forêts du monde appartenaient à l'État. Tout en précisant que les types de financement variaient d'un pays à l'autre en fonction de leur organisation administrative, il a ajouté que les gouvernements, tant ceux des pays développés que ceux des pays en développement, ne consacraient qu'une faible partie de leur budget aux forêts. Pour ce qui était des fonds provenant de l'aide publique au développement (APD), il a affirmé que le quatrième objectif d'ensemble relatif aux forêts avait été atteint, notamment grâce à une augmentation considérable de ces aides due essentiellement au mécanisme REDD plus de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement. Il a toutefois ajouté que celui-ci ciblait en priorité les pays à revenu intermédiaire et à forte couverture forestière et que l'APD allouée aux pays à faible couverture forestière et aux petits États insulaires en développement avait, quant à elle, décliné. La principale conclusion des experts était que l'on était confronté à un déficit de données et qu'il fallait mettre en place des réseaux de collecte de données systématiques, complets et coordonnés sur la mobilisation de fonds en faveur des forêts, tout particulièrement en ce qui concernait les financements octroyés par le secteur privé et ceux provenant d'autres secteurs. Alors que la mobilisation de fonds en faveur des forêts s'accroissait aux niveaux national et international, les progrès étaient inégaux d'un pays et d'une région à l'autre. Enfin, M. Moeini-Meybodi a fait remarquer que les financements internationaux publics et privés et les financements nationaux privés étaient avant tout destinés au secteur du carbone et du bois.

11. M. Ian Gray, du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), a mis en évidence les besoins et les problèmes de financement liés aux Conventions de Rio. Il s'est interrogé sur les raisons pour lesquelles si peu de pays allouaient des ressources suffisantes à la gestion durable des forêts. Il a attribué cela à un problème de quantification et d'évaluation du plein potentiel des forêts et à la répartition des financements entre le secteur forestier et d'autres secteurs, mais aussi à l'idée répandue chez les décideurs que les forêts ne jouaient qu'un rôle limité en matière de développement durable. Entre les trois Conventions de Rio, il n'est pas toujours facile de bien comprendre en quoi consiste la mobilisation de fonds en faveur des forêts. M. Gray a rapidement décrit les mécanismes de financement liés : a) à la diversité biologique; b) aux changements climatiques (Fonds vert pour le climat; Fonds spécial pour les changements climatiques; Fonds pour l'adaptation des PMA aux changements climatiques; Fonds pour l'adaptation et mécanisme pour un développement propre), y compris le mécanisme REDD plus (ONU-REDD, partenariat REDD plus, Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier, Programme d'investissement pour la forêt, marché des droits d'émission de carbone à participation volontaire et initiatives nationales et régionales), qui disposent d'une base de données alimentée de manière volontaire; et c) à la dégradation des terres. Le FEM, qui fait office de mécanisme de financement pour la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, sert à financer des projets liés aux forêts depuis sa

création, en 1991. Avec la cinquième reconstitution des ressources du FEM, on dispose désormais d'un niveau de financement sans précédent pour mener des actions en faveur des forêts (5 milliards de dollars) dans le cadre du nouveau mécanisme d'incitation REDD plus. Bien que les Conventions de Rio mettent l'accent sur l'importance des forêts et les multiples avantages, services et produits qu'elles offrent, et instaurent d'importants mécanismes de financement en leur faveur, il est essentiel d'examiner si ces financements contribuaient à une gestion durable des forêts. M. Gray en a conclu que ces financements ne suffisaient pas à répondre aux besoins, alors que d'autres sources de financement n'avaient pas été exploitées. Il a fait remarquer qu'il existait encore des lacunes importantes dans les informations et les données dont on disposait et qu'il était nécessaire d'améliorer la mobilisation de fonds en faveur des forêts en vue de renforcer les liens entre les secteurs financier et forestier.

12. M. Sven Walter, du Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, a donné un aperçu synthétique des principaux obstacles au financement de la gestion durable des forêts. Il a fait remarquer que ces problèmes ne tenaient pas au volume des financements, mais à une incapacité à mobiliser des ressources financières et à correctement évaluer la valeur des forêts, et à l'absence d'environnement porteur : les principaux décideurs étrangers au secteur forestier ne disposant pas d'une bonne connaissance de celui-ci; les liens avec d'autres secteurs étant faibles; la communication sur l'importance des forêts et de leurs produits étant médiocre; et les données sur les avantages économiques, sociaux et environnementaux des forêts étant insuffisantes. Il était, à son avis, impératif de faire comprendre l'importance que les forêts revêtaient pour le développement durable. Les objectifs et priorités relatifs aux forêts entrent rarement en ligne de compte lors de l'adoption de mesures politiques et législatives, les stratégies et les dialogues en cours se fondent rarement sur une définition précise des ressources financières requises ou disponibles, les politiques budgétaires sont lacunaires et les systèmes fonciers manquent de clarté. Les acteurs locaux ont souvent du mal à obtenir des fonds car les transferts vers le niveau infranational se font difficilement. Le manque d'expertise technique des pays, la complexité des procédures de demande et les retards dans l'acheminement des fonds rendent les financements publics extérieurs aléatoires. Quant au secteur privé, celui-ci considère généralement les investissements dans ce domaine comme étant à haut risque, sachant que les forêts sont rarement perçues comme une garantie suffisante. Il est donc nécessaire de prendre des mesures incitatives claires à cet égard. En résumé, la difficulté principale tient moins à l'absence de moyens financiers qu'à la capacité à les mobiliser.

13. M. Rao Matta, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, a brièvement rappelé le contenu du chapitre 5 de l'étude du Groupe consultatif du financement, qui porte sur des exemples d'expérience réussie à l'échelle nationale en matière de mobilisation de fonds en faveur des forêts. Il a souligné l'importance de s'inspirer de tels exemples afin de les reproduire tout en les transposant à plus vaste échelle et en les améliorant. Le chapitre 5 donne des exemples de pays de tous les continents abritant des forêts et des écosystèmes forestiers très différents et contient 12 études de cas, dont 11 sur des pays (Chine, Inde, Indonésie, Bhoutan, Kenya, Brésil, Mexique, Guatemala, Costa Rica, Burkina Faso et Zambie) et 1 sur la Grande Muraille verte. On peut tirer un certain nombre d'enseignements communs à ces différents exemples : a) les situations de crise peuvent se transformer en occasions à saisir; b) les forêts et la sylviculture devraient

être systématiquement prises en compte dans les politiques de développement rural; c) il convient d'offrir des chances égales à tous les acteurs du secteur forestier; et d) la mise en place d'un environnement favorable devrait être la première mesure à prendre pour attirer les investisseurs du secteur privé. Les facteurs de réussite étaient les suivants : un soutien et une direction ferme du Gouvernement au plus haut niveau; l'existence de systèmes de gouvernance performants; la présence de capacités efficaces, solides et adaptables sur le terrain; et une participation active de la population locale. M. Matta a conclu sa déclaration en insistant sur l'importance de la mise en place d'un programme de facilitation et d'une stratégie de mobilisation de fonds en faveur des forêts pour permettre une application plus efficace de la gestion durable des forêts. Il a également recommandé de faire de l'adoption d'une stratégie nationale de mobilisation de fonds en faveur des forêts dans le cadre des politiques de gestion des terres ou de gestion durable des forêts une condition de l'octroi de ressources financières.

14. M. Moeini-Meybodi a fait remarquer que des progrès importants avaient été accomplis pour renforcer la contribution des forêts au développement durable à long terme et améliorer la compréhension de la gestion durable des forêts. Les experts ont jugé que la mobilisation de ressources en faveur des forêts à tous les niveaux passait par l'instauration d'un environnement favorable, le recensement de tous les biens et services forestiers et la mise en place de cadres d'action intégrés, tels que des stratégies nationales de mobilisation de fonds en faveur des forêts. Il a souligné l'importance de l'instrument relatif aux forêts et précisé que tout devait être fait pour lui donner effet. Il a conclu en affirmant que si l'on voulait poursuivre les progrès en matière de mobilisation de fonds en faveur des forêts, il fallait saisir toutes les occasions et mettre à profit toutes possibilités se présentant à tous les niveaux, renforcer les mécanismes existants et allouer des fonds pour combler les lacunes du financement de la gestion durable des forêts.

Résumé des débats

15. M. de Carvalho Neto a remercié les participants pour leurs exposés et ouvert la séance aux questions. Au cours du débat, le travail du Groupe consultatif du financement a été cité comme un excellent exemple de coopération entre des organisations et des entités ayant uni leurs efforts pour fournir un service commun. Un expert a rappelé qu'un groupe de travail sur les objectifs de développement durable était en train d'être constitué et que le Forum devrait veiller à ce qu'il élabore des objectifs spécifiques aux forêts. Il a rappelé la note d'information sur la Conférence Rio +20, dans laquelle le secrétariat avait mis en évidence les rapports entre toutes ces questions, et précisé que le Secrétaire général présenterait un document sur les objectifs de développement durable. Il a également été suggéré de donner davantage de moyens au Partenariat de collaboration sur les forêts pour lui permettre de produire des informations synthétisées sur les investissements en matière de forêts et les services et produits qu'offrent les forêts en tant qu'écosystème, tout en précisant si les résultats avaient été obtenus grâce à une action collective, à des mesures nationales ou à l'intervention de partenaires. Il a insisté sur le fait que d'ici à 2050, l'accroissement de la population urbaine aura pris de telles proportions qu'il importe dès maintenant d'adopter une stratégie intégrée de production alimentaire, de conversion des terres, d'aménagement du territoire, d'utilisation des forêts et de gestion durable des sols. En outre, le Forum devrait tenir compte du fait que les questions de gouvernance, telles que les droits et les devoirs liés aux forêts, sont déjà abordées dans d'autres enceintes. Il a été suggéré

qu'à ses dixième et onzième sessions, le Forum adresse des recommandations aux États tendant à ce qu'ils adoptent une stratégie d'aménagement forestier prévoyant une mobilisation de ressources à des fins de financement et d'investissement. Certains se sont étonnés que, selon le rapport, le ralentissement économique mondial n'ait eu aucune incidence sur le secteur forestier. Il a cependant été clarifié que les chiffres cités se rapportaient à l'APD et non à tous les types de financement. Il a également été demandé s'il existait des mécanismes de financement de la gestion durable des forêts semblables aux mécanismes de financement internationaux en faveur des pays très endettés. D'autres questions ont été soulevées au sujet des partenariats public-privé et des mesures destinées à encourager les investissements dans le secteur forestier, tels que les allègements fiscaux. On a fait remarquer que le rapport proposait que les pays s'emploient à trouver d'éventuelles sources de financement à l'échelle régionale et sous-régionale par l'intermédiaire de partenariats public-privé et de stratégies intégrées. Les échanges et le partage d'informations avec le secteur privé ont été considérés essentiels pour mener la réflexion sur les options en présence pour financer la gestion durable des forêts. Il convient également d'adapter les partenariats avec le secteur privé à la taille des projets et d'y associer les petites et moyennes entreprises forestières. Il a été noté que l'étude donnait des exemples de partenariats de ce genre et que le manuel du Partenariat de collaboration sur les forêts concernant la mobilisation de fonds en faveur des forêts en contenait d'autres sur la manière d'encourager les investissements au moyen de mesures fiscales et d'autres mesures incitatives. En ce qui concernait les suggestions visant à améliorer les bases de données nationales et à combler certaines de leurs lacunes, notamment avec l'aide du secteur privé, il a été noté que l'initiative institutionnelle du Partenariat de collaboration sur les forêts avait recommandé aux membres de ce dernier de travailler ensemble à la mise en place d'un système intégré de production de données en collaboration avec les pays, l'étude recensant différents mécanismes de collecte de données. Pour ce qui était des types et des volumes de financement, on a souligné l'importance de tenir compte de la valeur des différentes forêts et du rôle fondamental que jouaient les gouvernements dans leur financement. On a également insisté sur le besoin de financer le renforcement des capacités à court et à moyen terme, de soutenir la population locale et de faciliter l'accès aux fonds existants.

Résultats de l'initiative institutionnelle du Partenariat de collaboration sur les forêts

16. MM. Ruales et Rojas, Coprésidents de l'initiative institutionnelle qui s'est tenue à Rome, du 19 au 21 septembre 2012, ont rendu compte dans les grandes lignes des conclusions issues de la réunion.

17. M. Ruales a expliqué que l'initiative institutionnelle avait été organisée en réponse aux deux invitations que le Forum avait adressées au Partenariat de collaboration sur les forêts, l'une dans la résolution adoptée à la session extraordinaire de sa neuvième session et l'autre dans la résolution adoptée à sa neuvième session. Il a souligné que l'initiative avait permis de se faire une idée plus précise de l'état de la mobilisation de fonds en faveur des forêts et de clarifier et d'élargir l'éventail des informations qui permettraient la tenue d'un débat et de négociations éclairés et fondés sur des données fiables durant la deuxième réunion du Groupe spécial d'experts. Il a invité les experts à mettre à profit les résultats de

l'initiative et remercié le secrétariat du Forum ainsi que la FAO pour l'avoir organisée.

18. M. Rojas a donné un aperçu détaillé de l'initiative institutionnelle. Il a fait remarquer que 150 experts provenant de 69 pays, 21 organisations régionales et internationales et d'un certain nombre de grands groupes y avaient participé. Au niveau national, un appel avait été lancé en faveur de l'établissement de liens intersectoriels et de l'instauration d'un environnement propice à la mise en place d'institutions efficaces, sans pour autant négliger les programmes forestiers nationaux et les autres stratégies et mesures de renforcement des capacités pour l'accès aux financements. L'utilité de l'APD comme catalyseur et capital de démarrage a été soulignée, ainsi que l'importance d'adopter un langage plus simple pour faciliter la communication. Au niveau international, il a été précisé que le FEM pourrait s'acquitter de tâches bien spécifiques. L'établissement de plusieurs mécanismes institutionnels a été proposé afin de faciliter l'accès aux financements à différents niveaux, tels que la création d'un programme de coordination pour la mobilisation de fonds en faveur des forêts et la mise en place d'institutions et de réseaux de courtage. Les participants à l'initiative ont recommandé l'adoption des mesures suivantes : au niveau national, des actions de sensibilisation par la fourniture de données et l'échange d'informations avec d'autres secteurs et, au niveau international, la combinaison des différents mécanismes de financement, l'étude des effets de la corruption, la prise en compte du secteur privé dans toute sa diversité, l'étude des forêts en zone aride et la sensibilisation à la gestion durable des forêts. Il a été admis que la mobilisation de fonds en faveur des forêts imposait de combiner différentes mesures et d'impliquer toutes les parties prenantes. Il a été estimé que pour parvenir à prendre une décision de portée pratique à sa dixième session et instaurer un arrangement international sur les forêts à sa onzième session, le Forum devait tirer parti du dispositif de courtage du processus de facilitation et du mécanisme de financement de la lutte contre les changements climatiques.

Résumé des débats interactifs

19. Lors des débats interactifs, il a été proposé : d'intégrer au résumé établi par les Coprésidents du Groupe spécial d'experts les conclusions et recommandations résultant de l'initiative institutionnelle; d'élargir la portée et la base financière de la gestion forestière durable et d'améliorer à l'échelle mondiale le cadre stratégique correspondant, compte tenu des mandats des diverses institutions financières multilatérales s'occupant des questions liées au financement des forêts; et de tenir compte des résultats d'autres processus pouvant avoir une incidence sur la gestion des forêts, tels que le climat et la biodiversité. M. Ruales a souligné que l'initiative institutionnelle avait montré qu'il était possible pour différentes organisations et institutions spécialisées de travailler ensemble et de mettre en commun leurs contributions. M. Rojas a fait valoir qu'il était indispensable pour son succès que l'initiative reçoive le soutien de cinq pays; il a également souligné qu'il importait de rationaliser et de regrouper les processus, citant l'exemple du questionnaire conjoint sur les données forestières. Il a ajouté que l'étape suivante concernerait les indicateurs (indicateurs de financement des forêts et indicateurs socioéconomiques). Si l'investissement en faveur de la biodiversité a un effet positif sur la gestion forestière durable, le Partenariat de collaboration sur les forêts doit encore déterminer comment la Convention sur la diversité biologique pourrait servir la mobilisation de fonds en faveur des forêts. M. de Carvalho Neto a noté la décision prise à la onzième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité

biologique de doubler, d'ici à 2018, les flux de ressources à la biodiversité par la communauté internationale dans les pays en développement, les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays en transition, soulignant que cette décision aurait des répercussions sur les zones protégées et les forêts. Rappelant pour sa part que la Conférence des Parties à la Convention avait par ailleurs adopté une décision sur la coopération, M^{me} McAlpine a souligné que cet élément était indispensable aux travaux du Partenariat de collaboration sur les forêts et du Forum des Nations Unies sur les forêts.

Table ronde sur les conclusions des réunions consacrées au processus de facilitation pour le financement des forêts

20. M. Benjamin Singer, du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, a dirigé l'organisation des exposés des intervenants de la table ronde, et présenté une vue d'ensemble du processus de facilitation.

21. M^{me} Karoliina Lindroos, représentante de la société de conseil finlandaise Indufor, a résumé les conclusions des études sur le financement des forêts en Afrique et dans les pays les moins avancés. Ces études, qui portaient sur 54 pays, ont donné lieu à la publication de huit documents – 2 sur l'Afrique, 2 sur les pays les moins avancés et 4 sur des études de cas par pays (République-Unie de Tanzanie, Ouganda, Tunisie et Népal). Diverses méthodes ont été utilisées pour recueillir des données, parmi lesquelles l'extraction de données et l'analyse approfondie des études de cas de pays. Les études se fondent principalement sur les données existantes et sont centrées sur l'aide publique au développement dans le secteur forestier, laquelle a connu une diminution progressive entre 2002 et 2008, tant en Afrique que dans les pays les moins avancés, avant de remonter en flèche au cours des quatre dernières années, principalement sous l'action du mécanisme REDD plus. Toutefois, cette aide est très inégalement répartie entre les pays, un petit nombre d'entre eux recevant à chaque fois la majeure partie des fonds. L'émergence du financement de REDD plus a encore exacerbé cette tendance. Parmi les conclusions des études, on mentionnera l'insuffisance du financement des forêts dans le domaine de la recherche et développement, l'identification du carbone comme source prometteuse de financement et la croissance rapide demande de produits forestiers sur les marchés intérieurs.

22. M. Oyétoundé Djiwa, Coprésident du premier atelier sur le financement des forêts dans les pays à faible couverture forestière, a présenté les principales conclusions des ateliers organisés à Téhéran, du 12 au 17 novembre 2011, et à Niamey, du 30 janvier au 3 février 2012, qui ont rassemblé 35 pays à faible couverture forestière et 12 organisations régionales et internationales, et abouti aux recommandations suivantes : a) mettre en œuvre des mesures pour vaincre le manque de volonté politique s'agissant du financement des forêts et faire reconnaître la valeur des forêts dans les pays à faible couverture forestière; b) promouvoir une coopération intersectorielle en sortant les forêts du secteur forestier proprement dit, et renforcer le dialogue interministériel et intersectoriel; c) faire en sorte que le financement des forêts reste viable à long terme; d) tirer parti de l'ensemble des produits et services forestiers, en particulier des produits forestiers non ligneux, en tant que sources de financement des forêts; e) veiller à ce que les mesures prises tiennent compte du rôle important que le secteur privé peut jouer s'agissant de mobiliser des ressources supplémentaires en faveur des forêts;

f) comprendre les spécificités, et en particulier les apports des forêts et des arbres en général dans les pays à faible couverture forestière; g) promouvoir de plusieurs façons le rôle catalytique du Forum des Nations Unies sur les forêts; h) renforcer le secrétariat du Processus de Téhéran pour les pays à faible couverture forestière, et en particulier promouvoir dans ces pays un contrôle accru du processus, et une participation plus active; et i) créer des commissions économiques régionales et renforcer les organisations régionales telles que le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel.

23. M^{me} Vindrani Shillingford, Coprésidente du deuxième atelier sur le financement des forêts dans les petits États insulaires en développement, a résumé les conclusions des deux ateliers organisés sur ce thème à la Trinité-et-Tobago, du 23 au 27 avril 2012, et aux Fidji, du 23 au 27 juillet 2012. Les ateliers ont rassemblé 56 experts de 12 petits États insulaires en développement et pays à faible couverture forestière et abouti notamment aux principales recommandations suivantes : a) reconnaître et prendre en compte les besoins particuliers des petits États insulaires en développement et des pays à faible couverture forestière; b) intégrer la question des arbres en général (hors de l'environnement forestier) aux programmes de financement des forêts et de gestion forestière durable; c) reconnaître l'importance de la valeur non financière des forêts et des produits forestiers non ligneux; d) mettre au point une stratégie de communication qui fasse ressortir les nombreuses valeurs (économiques, sociales et environnementales) des forêts et des arbres en général; e) dispenser des formations pour améliorer et renforcer les capacités, au niveau national, concernant l'élaboration de propositions de financement, la mise en œuvre de projets, et le suivi et l'évaluation; f) réduire le poids des contraintes bureaucratiques qui entravent l'accès aux fonds – simplifier les procédures et démarches administratives pour les petits États insulaires en développement; g) constituer un comité national de liaison en vue d'améliorer la coordination et la collaboration des pays et des organisations régionales, qui doivent favoriser la coopération Sud-Sud et l'échange de données d'expérience avec les petits États insulaires en développement et les pays à faible couverture forestière dans le domaine du financement des forêts; h) faire en sorte que les États Membres donnent des moyens d'action aux groupes locaux, aux communautés et aux peuples autochtones en favorisant et en élaborant des programmes, projets et initiatives de financement des forêts dans les petits États insulaires en développement et les pays à faible couverture forestière; et i) promouvoir la collaboration interministérielle par la création d'une commission gouvernementale chargée d'établir un budget intersectoriel et interinstitutions.

24. M. Oppon Sasu, Coprésident du deuxième atelier sur le financement des forêts en Afrique et dans les pays les moins avancés, a présenté les conclusions des deux ateliers sur le financement des forêts en Afrique et dans les pays les moins avancés organisés du 10 au 12 décembre 2012 au Sénégal et du 8 au 10 janvier 2013 au Kenya, et à l'issue desquels sept séries de recommandations ont été formulées : a) afin de mieux faire prendre conscience de l'importance des forêts pour le développement économique national et le bien-être des populations, il faut étendre les connaissances au-delà du secteur forestier et de l'aide publique au développement, et mettre au point des stratégies de sensibilisation concernant une évaluation écosystémique détaillée, en mettant l'accent sur les chiffres clefs qui influenceront les décideurs, comme le fait actuellement le Programme des Nations Unies pour l'environnement; b) mettre au point des stratégies nationales de financement des forêts qui favorisent la diversification des sources de financement,

tirent parti des possibilités intersectorielles et s'appuient sur les fonds nationaux; c) tenir compte des synergies régionales, en prenant exemple sur le succès des organisations sous-régionales d'Afrique centrale; d) mieux faire connaître l'incidence de l'instabilité politique sur le financement des forêts, coordonner les actions avec les cellules de crise pour adopter des mesures à effet rapide et les associer à des fonds d'urgence versés par les donateurs; e) demander au Forum des Nations Unies sur les forêts et au Partenariat de collaboration sur les forêts d'aider à évaluer la viabilité des fonds investis dans les activités liées au changement climatique dans les pays n'ayant pas encore bénéficié de ces sources; f) mettre en place des comités nationaux de coordination intersectorielle constitués d'interlocuteurs désignés du Partenariat de collaboration sur les forêts en vue d'améliorer la coordination parmi les donateurs et de superviser l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de financement des forêts; et g) solliciter l'aide des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts pour renforcer les capacités des parties prenantes nationales en ce qui concerne la formulation de propositions de projets viables.

25. M. Singer a récapitulé les principaux points à retenir des six ateliers sur le processus de facilitation en les regroupant en quatre grands thèmes. Premièrement, de même que les principales causes de déforestation sont extérieures au secteur forestier, de nombreuses solutions financières seront à chercher ailleurs. De l'avis général, il faudrait trouver des sources de financement forestier intersectorielles, par exemple dans les secteurs suivants : a) l'agroforesterie (par exemple, les noix de karité au Burkina Faso, la gomme arabique dans le Sahel et les fruits et noix dans les forêts d'Asie centrale, riches en agrobiodiversité); b) la sécurité alimentaire (des centaines de millions de personnes dépendant des forêts pour combler leurs besoins en protéines et en fruits, entre autres); c) l'écotourisme (en particulier dans les petits États insulaires en développement), en adoptant des approches paysagères comme la gestion intégrée des bassins versants (des dorsales aux récifs), en insistant sur l'utilité des forêts, à proximité des zones côtières, qui préviennent l'envasement et contribuent à protéger les stocks de poissons (d'où la sécurité alimentaire) et les récifs de corail (d'où l'écotourisme); et d) la restauration des paysages forestiers (et tout le potentiel qu'il a d'attirer les financements internationaux, par exemple en Chine et au Rwanda). Deuxièmement, il est indispensable de procéder à des estimations de la valeur économique totale des forêts, en faisant en particulier ressortir les chiffres qui convaincront le plus efficacement les décideurs (nombre d'emplois, nombre d'hectares de terres irriguées grâce aux forêts et à la production agricole, millions de dollars économisés par la prévention des inondations). Le PNUE met déjà en œuvre un projet sur cette question. Troisièmement, les participants aux ateliers ont souligné la nécessité d'établir des stratégies de financement des forêts appelant à la diversification des sources de financement (le fait de combiner différentes sources permettant de dépasser les limites de chaque type de source). Enfin et surtout, les participants ont appelé à une répartition plus équitable des fonds destinés aux activités liées au changement climatique. Les études montrent que ces fonds sont essentiellement concentrés dans un très petit nombre de pays, d'où une forte asymétrie. Il faut donc évaluer la viabilité du financement dans les pays qui ont jusqu'à présent bénéficié de ces fonds dans une moindre mesure, y compris les petits États insulaires en développement et les pays à faible couverture forestière.

Résumé des débats interactifs

26. Les participants ont fait observer que les pays à faibles émissions de dioxyde de carbone avaient des difficultés à obtenir les fonds prévus pour les activités liées au changement climatique quand ceux-ci étaient spécifiquement centrés sur le stockage du dioxyde de carbone. La proposition de projet lancée par le Forum des Nations Unies sur les forêts en vue de trouver d'autres solutions pour ces pays a alors été mentionnée. Il a néanmoins été précisé que le mécanisme REDD plus ne portait pas uniquement sur le stockage de carbone mais qu'il concernait aussi la gestion forestière durable. Par ailleurs, la possibilité de considérer les pays en groupes a été évoquée comme moyen d'atteindre la masse critique de carbone et de rendre économiquement viable le financement des activités liées au changement climatique. Les participants ont considéré que le fait de mettre l'accent sur les petits États insulaires en développement et les pays à faible couverture forestière représentait une nouvelle orientation positive, et qu'il fallait se concentrer sur la coopération intersectorielle, étant donné qu'il s'agissait d'un thème commun dans le cadre du processus de facilitation. Pour ce qui est du rôle des forêts dans le programme de développement pour l'après-2015 et des effets sur le financement des forêts, il a été souligné que l'atelier de la Trinité avait abouti à une recommandation à ce sujet, mais que le Forum des Nations Unies sur les forêts élaborait un document dans le cadre de sa dixième session. La FAO a indiqué que la part relativement faible des forêts dans le produit intérieur brut (PIB) ne devait pas être tenue pour acquise, compte tenu de l'importance économique des activités forestières dans un monde de plus en plus urbanisé; les effets multiplicateurs et les externalités forestières n'avaient pas fait l'objet de suffisamment d'attention. L'organisation a aussi précisé qu'elle-même et le Fonds pour l'environnement mondial appuyaient tous les pays qui remplissaient les conditions requises dans l'élaboration de propositions de financement de projets, et qu'elle œuvrait, avec le Programme des Nations Unies pour le développement, aux côtés des petits pays dans le cadre du financement offert par REDD plus. Ce financement devrait pouvoir être relié à des programmes d'adaptation nationaux. Un intervenant a soulevé la question de savoir si les ateliers sur le financement des forêts avaient encouragé l'augmentation des flux financiers de sources locales. Un autre expert a rappelé que, dans sa décision sur le financement des forêts, le Forum des Nations Unies sur les forêts avait estimé que la création d'un fonds mondial pour les forêts devait être une priorité, soulignant que cet aspect serait important, lors de la onzième session du Forum, qui serait consacrée au statut et à l'éventuelle révision de l'instrument juridique non contraignant. L'intervenant a aussi mentionné la proposition spécifique faite par le Groupe des 77 et de la Chine dans le cadre de la compilation des contributions des gouvernements. Le Coprésident a indiqué que cette question serait examinée avec attention au cours de la réunion. M. Singer a rappelé que l'objectif principal du processus de facilitation était d'aider les pays en développement à mobiliser des fonds pour les forêts, mais qu'il fallait d'abord recueillir davantage de données.

Exposés sur les initiatives relatives aux forêts et au développement économique (première partie)

27. M^{me} Uma Lele, consultante indépendante et ancienne Conseillère principale à la Banque mondiale, a donné une vue d'ensemble d'une étude de fond établie pour la dixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, sur le thème de l'évolution du rôle des forêts, et de leurs liens intersectoriels dans le cadre du

développement économique. Les principaux domaines d'analyse étaient les suivants : les facteurs intersectoriels ayant une incidence sur l'évolution des forêts (pertes et gains) et, plus généralement, de l'utilisation des terres; les possibilités de croissance économique accélérée en conjonction avec la gestion durable des forêts; et les incidences des tendances actuelles et historiques du contexte économique mondial, sur les forêts. M^{me} Lele a insisté sur la nécessité d'adopter une démarche intersectorielle intégrée, de mettre au point des politiques paysagères, et sur les possibilités d'accroître la coopération Sud-Sud en matière de transfert de connaissances et de renforcement des capacités compte tenu des expériences réussies concernant la mise en place d'un système de paiement pour services écosystémiques dans les pays à revenu intermédiaire. Elle a souligné qu'avec l'accélération de la mondialisation, le commerce mondial des produits forestiers et agricoles s'était intensifié, ce qui conférait un intérêt économique à la déforestation. Par ailleurs, les politiques et subventions liées aux biocarburants accroissent les pressions sur les forêts, car elles entraînent des changements dans l'utilisation des terres. Les pressions démographiques, l'urbanisation et la croissance des revenus, en élargissant les marchés des produits alimentaires, agricoles et minéraux, aggravaient les pressions sur les forêts. L'intervenante a souligné que la régression des forêts avait pu être freinée et que des progrès avaient été réalisés au cours des 20 dernières années, malgré l'accélération de la croissance économique mondiale; ces évolutions positives avaient été obtenues par les pays en développement, sans financement extérieur important. Dans ce contexte, elle a insisté sur les efforts des pays à revenu intermédiaire et cité l'exemple du Brésil, de la Chine et du Mexique, qui ont mis en œuvre des politiques et des programmes de gestion des ressources naturelles utilisant une approche intersectorielle. M^{me} Lele a par ailleurs souligné que, ces 20 dernières années, on avait eu tendance à envisager la question des forêts sous un angle unique – celui de la biodiversité dans les années 90 et celui du carbone et du changement climatique aujourd'hui. Elle a noté que la faiblesse des institutions et l'inadéquation de la gouvernance continuaient souvent de faire obstacle à la protection des forêts, situation étroitement liée au contexte international de la volonté politique, à la base d'informations et de connaissances, aux capacités des pays et aux coûts d'opportunité au niveau de l'utilisation des terres.

Résumé des débats interactifs

28. Un expert a dit qu'il avait peu d'espoir concernant le mécanisme REDD, étant donné les travaux de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques axés sur la compensation des émissions de carbone et les mécanismes de compensation volontaire. S'agissant de la nécessité de réformer les politiques et les lois afin de renforcer les systèmes de paiement des services écosystémiques, M^{me} Lele a indiqué que ces systèmes étaient populaires au Costa Rica, au Mexique et en Chine. En Chine, la déforestation était traitée de manière globale, et il avait été reconnu que les inondations et les sécheresses de la fin des années 90 étaient causées par la déforestation massive des bassins versants. Le pays a donc interdit l'abattage des arbres et mis en place des programmes de paiement des services écosystémiques. Cependant, il n'a pas été prouvé de façon probante que ces systèmes avaient une incidence sur la réduction de la déforestation, les émissions et les écoulements d'eau, peut-être parce que de nombreux programmes étaient nouveaux. L'intervenante a insisté sur le fait qu'il était essentiel d'adopter des approches combinant des politiques paysagères et d'utilisation des terres (comme la planification intersectorielle), les problèmes de ressources naturelles étant interdépendants et ne pouvant être résolus isolément. Comme la Chine, le Mexique

et le Brésil travaillaient sur des solutions intersectorielles, il a été indiqué que la base des solutions dépendait davantage de conditions favorables que du financement. Sur la question des moyens pour les forestiers d'évoluer vers une coopération et une planification intersectorielle, la Coprésidente a estimé qu'il était certes important de mettre en place des conditions propices mais qu'il fallait aussi des fonds pour y parvenir. M^{me} Lele a dit que les facteurs de déforestation étaient si puissants qu'il ne suffisait pas de s'intéresser aux politiques forestières. Elle a noté que les enseignements n'avaient pas été tirés des expériences passées, car l'accent mis précédemment sur la biodiversité l'était maintenant sur le carbone. De nombreux pays en développement ont adopté des approches multisectorielles, car leur population s'accroît rapidement et l'urbanisation se développe. L'intervenante a indiqué que les échanges d'informations et de données d'expérience entre les pays en développement, par l'intermédiaire de la coopération Sud-Sud, devraient accélérer l'apprentissage et créer des conditions favorables mieux adaptées à leur situation. En réponse à une question sur la déforestation liée à l'exportation, elle a expliqué qu'on ne pouvait pas étudier le problème de la déforestation dans un seul pays sans tenir compte de ses relations commerciales.

Exposés sur les conclusions de l'étude sur les incidences du prix du carbone sur le financement forestier

29. M. Evan Johnson et M^{me} Asako Takimoto, consultants au secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, ont résumé les principales conclusions de l'étude financée par le Gouvernement norvégien. Le document a déterminé les incidences possibles du financement axé sur les résultats que propose REDD plus sur l'économie et le financement des forêts, et l'utilisation des terres. Il entreprend de répondre à quatre questions : a) Quelle est la portée actuelle des activités et du financement du mécanisme de REDD plus? b) Quelles sont les conséquences de la tarification du carbone forestier sur les forêts et l'utilisation des terres dans les pays en développement? c) Comment la tarification du carbone forestier influe-t-elle sur les comportements des parties prenantes REDD plus, y compris les gouvernements nationaux, les communautés dépendantes des forêts, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les organismes donateurs? et d) Comment peut-on améliorer le financement proposé par REDD plus pour accroître l'efficacité de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts? L'étude s'achève par un certain nombre de recommandations, concernant en particulier la nécessité de prévoir un financement durable à long terme, de prendre des mesures de sauvegarde et de partage des avantages, et de faire en sorte que REDD plus s'attaque aux moteurs de la déforestation, tant dans le secteur forestier que dans d'autres secteurs.

Résumé des débats interactifs

30. Les experts ont échangé des observations et des informations sur les mesures prises par les pays concernant le financement des forêts, les programmes nationaux d'adaptation, la restauration des écosystèmes, la tarification du carbone, la mise en œuvre du mécanisme REDD et d'autres activités. Les questions relatives à l'amélioration de la répartition des bénéficiaires dans le cadre des programmes REDD plus, et à l'élimination des obstacles entravant la mise en place de systèmes d'échanges de droits d'émission pour le carbone forestier, ont été posées. Les experts ont dit que les options régionales devaient répondre aux besoins des pays (comme les initiatives de gouvernance et de police des forêts) et tenir compte des

problèmes liés à la production et à l'exportation des récoltes destinées à la fabrication de biocarburants. Au sujet de la répartition des bénéficiaires de REDD plus, il a été répondu que les aides concernées n'étaient pas encore uniformisées par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et que le règlement de ces questions dépendrait essentiellement des négociations dans le contexte de la Convention, de la place qui serait accordée aux questions de sauvegarde, d'équité et d'intégrité, et de la façon dont ces trois aspects s'articuleraient dans le cadre d'un mécanisme REDD unifié. L'intervenant a ajouté que si REDD plus était en partie alimenté par des fonds publics, il y avait un risque que ces fonds ne soient pas renouvelés, en particulier pour les initiatives portant sur des projets spécifiques. Le risque serait moindre pour les projets intégrés dans les programmes nationaux; des efforts sont donc faits en ce sens. On connaît mal l'évolution des comportements des parties prenantes; on sait seulement quelle sera leur réponse à REDD plus, et quelles seront leurs interactions avec ce mécanisme. L'intervenant a reconnu que les pays devraient choisir les programmes les mieux à même de les aider à gérer leurs forêts durablement, car la gestion forestière durable est l'objectif ultime. Par exemple, les pays où la déforestation est importante devraient mettre l'accent sur la restauration des forêts, tandis que les pays à faible déforestation devraient axer leurs efforts sur la conservation. La durabilité pourrait cependant poser des problèmes; certains pays ont besoin de recevoir des aides pour pouvoir agir en continu, et REDD plus offre un financement durable à des efforts qui ne peuvent être soutenus par d'autres mécanismes.

Exposé sur les initiatives privées en matière de financement des forêts

31. M. Benjamin Cashore, professeur à l'Université Yale (États-Unis d'Amérique), a présenté une étude qu'il a réalisée avec Lloyd Irland sur les liens entre les contributions économiques et sociales des forêts et le rôle du secteur privé dans le financement des forêts. Il a mis en avant les centres d'intérêt financiers actuels ou potentiels très divers du secteur privé et les nombreuses sources de financement possibles. Les effets du financement des forêts peuvent être répartis en trois catégories : 1) effets directs, 2) effets indirects et 3) renforcement des objectifs culturels et environnementaux. Certes, l'emploi et le produit intérieur brut (PIB) demeurent très importants, mais sont en recul (sauf à tenir compte d'autres secteurs comme l'huile de palme) au profit du commerce international, secteur à plus forte valeur ajoutée; cette situation s'observe nettement au Brésil et en Indonésie. Sur le plan social, bien que les données systématiques soient incomplètes, on constate que des entreprises construisent, par exemple, des écoles et des hôpitaux, offrent des formations professionnelles et autres activités d'enrichissement, contribuant ainsi, en principe, à l'augmentation du niveau de vie ou à l'amélioration des conditions sanitaires. Sur le plan économique, bien que l'apport des forêts en termes de produits forestiers (le bois, en particulier) soit bien connu, il est très difficile à cerner dans d'autres secteurs. Un grand nombre d'études remettent en question la mondialisation économique au motif qu'elle va à l'encontre des valeurs culturelles « traditionnelles » et accentue la perte de la biodiversité, mais les initiatives de collaboration poussent à s'interroger sur leur viabilité. Ainsi, des études montrent une corrélation positive entre les plantations d'huile de palme et les zones protégées. M. Cashore se demande si une meilleure protection de l'environnement

ne créerait pas de meilleures perspectives de financement des forêts dans le cadre d'activités commerciales.

Résumé des débats

32. Lors du débat qui a suivi, la Nouvelle-Zélande a précisé que l'accord sur les forêts mentionné dans l'exposé représentait un événement important pour l'industrie et les groupes de défense de la nature et avait nécessité plusieurs décennies de négociations entre les adversaires de l'exploitation forestière dans les forêts naturelles et les partisans des plantations forestières. De ce fait, le texte de loi en question a limité le développement des plantations forestières. Parallèlement, il a créé des débouchés économiques pour les communautés maories, qui ont été associées aux activités forestières et ont pu préserver leurs valeurs culturelles liées aux forêts. Plusieurs observations ont été formulées, notamment : la transformation du secteur forestier, qui passe des produits traditionnels comme le bois à des produits de haute valeur à faible volume; l'évolution vers une population urbaine et la façon dont ces populations perçoivent la valeur économique des forêts; et la prise en compte de la question de l'égalité des sexes. La définition du palmier à huile donnée par l'exposant a également suscité plusieurs commentaires. Le Directeur du Forum des Nations Unies sur les forêts a remercié les entreprises et l'industrie pour avoir financé les travaux de recherche, et exprimé l'espoir que les entreprises et l'industrie des pays en développement, des économies émergentes et des pays développés participeraient aux débats organisés par le Forum sur le financement des forêts. D'autres intervenants ont dit qu'il fallait prendre en compte les forêts naturelles et pas seulement les plantations forestières, et valoriser les produits forestiers en augmentant leur rendement ou leur prix. Le Coprésident a déclaré qu'il fallait tenir compte des besoins du secteur privé lorsque des biens collectifs étaient concernés. S'agissant de la question de la valeur ajoutée, M. Cashore a dit qu'en principe, on recommandait de réduire l'activité économique basée sur les matières premières, mais que, dans le cadre de la fabrication de produits à valeur ajoutée, l'exploitation du bois pourrait diversifier le secteur de manière directe et indirecte. Du point de vue commercial, la valeur ajoutée gagne en importance par rapport à la transformation primaire, et le rapport ouvre le débat sur la question. M. Cashore a dit que, puisque la plupart des activités forestières étaient financées par le secteur privé, le rapport examinait la question spécifique du financement des plantations forestières; par ailleurs, dans l'ensemble, les forêts naturelles ne rapportaient pas autant que les plantations forestières. Un autre expert a indiqué qu'il fallait évaluer la gestion forestière dans des villages plus densément peuplés ou dans des concessions en Afrique australe, où des compromis sont trouvés même à proximité des zones protégées. M. Cashore a indiqué que les études de cas de l'Organisation de coopération et de développement économiques n'étaient peut-être pas transposables, mais qu'il était possible de s'en inspirer pour voir comment des intérêts divergents pouvaient s'allier pour défendre des intérêts communs dans le cadre d'une stratégie globale d'utilisation des terres, surtout quand cela sert les objectifs de financement des forêts. Il a cité des exemples tels que l'attribution de terres pour les activités forestières communautaires, l'accord commun adopté par des parties prenantes en vue de plans d'utilisation des terres et les liens entre les activités intensives menées dans une zone et la nécessité de protéger la biodiversité dans d'autres.

Exposés sur les initiatives en faveur des forêts et du développement économique (deuxième partie)

33. M. Arun Aggarwal a présenté deux études de référence établies pour la dixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts et portant sur les contributions économiques des forêts, les changements à venir, les choix qui s'offrent et le rôle des forêts. Il a déclaré que, dans l'ensemble, on sous-estimait la véritable contribution des forêts au développement économique. La contribution économique officielle des forêts représente le double du montant de l'aide publique au développement à l'échelle mondiale et plus de la production annuelle d'or et d'argent réunie au niveau mondial. Il a indiqué que, malgré des données limitées, on estimait que les contributions non monétaires des forêts au développement économique étaient plus importantes que les contributions monétaires officielles. La plupart des études indiquaient que la contribution non monétaire des forêts était de deux à cinq fois supérieure aux contributions monétaires, tandis que la valeur du carbone forestier et des services rendus par les écosystèmes était estimée à des multimilliards. Il a fait remarquer que, bien que la valeur globale des contributions économiques des forêts ait augmenté, la part des forêts dans la production économique mondiale, l'emploi et les exportations est en baisse, tandis que d'autres secteurs croissent plus rapidement. D'après une analyse de l'organisation AidData, l'aide internationale accordée aux forêts recule depuis 1992. Parallèlement, on estimait que les contributions économiques officielles des forêts dans les pays en développement étaient plus de 300 fois supérieures à celles des flux existants d'aide publique au développement. S'agissant des tendances mondiales ayant une incidence sur les contributions économiques des forêts, il a mis en avant les effets des changements démographiques, de l'urbanisation, de l'exploitation des matières premières agricoles et du commerce. M. Aggarwal a expliqué que les forêts étaient soumises à une double contrainte : d'une part, une classe moyenne en pleine croissance au pouvoir d'achat de plus en plus important pesant sur la demande mondiale en produits alimentaires, fibres et carburant et, d'autre part, le recul de la productivité agricole et forestière du fait des effets des changements climatiques sur la température et de la pénurie d'eau. Il a noté que les tendances en matière de gestion des ressources naturelles indiquaient qu'avec le développement économique, on était passé des écosystèmes naturels à des écosystèmes gérés. Compte tenu de cette double pression, qui accroît la demande de matières premières, la valeur marchande de la production agricole annuelle est supérieure à celle de la production forestière annuelle par unité de superficie. Pour rétablir l'équilibre en faveur d'une « transition forestière », il a indiqué qu'il était possible d'envisager une restauration des paysages forestiers et le développement des cultures dans les terres dégradées (2 milliards d'hectares) afin de réduire la pression sur les forêts. Par ailleurs, il a souligné qu'il fallait améliorer le contrôle et la collecte de données relatives aux contributions monétaires et non monétaires des forêts, notamment en faisant largement appel à l'informatique. Il a insisté sur le fait qu'il fallait créer un cadre tout aussi favorable à la bonne gouvernance qu'à un processus décisionnel ouvert à tous; permettre aux petites et moyennes entreprises forestières d'avoir un meilleur accès au marché; et adopter une approche paysagère intersectorielle de la gestion des ressources naturelles.

Exposés liminaires : stratégies réalistes et pratiques pour le financement des forêts aux niveaux national et international

34. M. Markku Simula a fait un exposé sur les stratégies réalistes et pratiques de financement des forêts aux niveaux national et international. Il a d'abord fait remarquer que des progrès considérables avaient déjà été enregistrés dans ce domaine, notamment en ce qui concerne le partage des responsabilités, la prise en compte de la multiplicité des solutions, des sources de financement et des types de forêts, la mise en place de conditions favorables, le recensement des lacunes, des obstacles et des possibilités, et l'exigence de cohérence et de coordination. Toutefois, il a ajouté qu'il restait beaucoup à faire. Le financement des forêts peut provenir de domaines divers (changement climatique, biodiversité, secteur privé et réduction de la pauvreté), encore qu'il faille mettre l'accent sur des sources de financement autres que le carbone et la biodiversité. Les questions stratégiques en souffrance sont, notamment : a) Comment mobiliser des fonds nouveaux et additionnels? b) Quels sont les stratégies et les mécanismes à mettre en place et, surtout, doit-on renforcer les fonds et les mécanismes existants ou en créer de nouveaux? S'agissant des mécanismes existants, nombre d'entre eux sont sous-utilisés; les possibilités sont nombreuses et les pays devraient être encouragés à les mettre à profit. Cela dit, la coordination et l'harmonisation gagneraient à être améliorées, d'autant plus que le paysage financier est de plus en plus fragmenté. Plus particulièrement, les fonctions ambitieuses du processus de facilitation n'ont que très peu été utilisées. Quant à la constitution d'un fonds mondial pour les forêts auquel tous les pays et tous les types de forêts pourraient prétendre, le risque est qu'il fasse double emploi par rapport aux nombreux mécanismes existants. On ignore également comment ce fonds serait alimenté. M. Simula a ensuite exposé les modalités d'utilisation d'un tel fonds et appelé l'attention sur certains problèmes, tels que l'accès potentiellement inégal des bénéficiaires et la nécessité de répartir équitablement les financements. Il a également indiqué que les financements privés étaient aussi importants que les financements publics et qu'ils ne devaient pas être écartés. Il a déclaré que, dans la structure actuelle du financement des forêts, la concurrence et les doubles emplois demeuraient des problèmes importants.

35. M^{me} Uma Lele a fait un exposé liminaire sur la manière de résorber les tensions entre les instruments de financement et les besoins en matière de développement durable dans le cadre du financement durable des forêts ou du financement de la gestion durable des ressources naturelles au moyen de paysages. À cet égard, elle a présenté les liens entre le changement d'affectation des terres et les incertitudes causées par l'intégration des marchés financiers, des marchés des matières premières et des marchés fonciers. Elle a dit qu'il y avait des « insécurités » étroitement liées à la pauvreté, à l'eau, aux produits alimentaires et à l'énergie, et que les solutions pour y remédier étaient essentiellement financées par des fonds nationaux. S'agissant du problème alimentaire mondial causé, notamment, par une demande croissante et une production agricole en recul, elle a déclaré que les politiques et les subventions concernant le biocarburant agissaient comme une variable susceptible d'influer sur les terres cultivées, les pâturages, les cultures permanentes et les forêts. Elle a fait ressortir les différences entre les pays à revenu intermédiaire et les pays à faible revenu concernant le financement et les enjeux du développement durable : les pays à revenu intermédiaire sont plutôt intéressés par le transfert des connaissances, tandis

que les pays à faible revenu ont encore besoin d'aide financière pour régler les problèmes causés par le sous-développement des marchés et le manque de compétences techniques et de capacités. Elle a déclaré que les forêts contribuaient largement au PIB, plus que les chiffres ne le laissent croire, et que la part non quantifiée ou non quantifiable de leur contribution était considérable. S'agissant des flux d'aide, elle a indiqué que la plupart des nouveaux financements des forêts étaient destinés aux changements climatiques et à la diversité biologique, et que la répartition de l'aide publique au développement entre les pays à faible revenu était inégale. Parallèlement, elle a souligné que les fonds destinés aux pays à faible revenu avaient un très grand effet catalyseur, car ils leur permettaient de financer des innovations et des idées nouvelles pour répondre à leurs besoins effectifs. Elle a dit que la coopération Sud-Sud devait être renforcée afin de permettre l'échange de politiques, les innovations institutionnelles et technologiques telles que les données en temps réel sur la couverture forestière, l'application des législations forestières, la mobilisation des ressources nationales, le paiement pour services liés aux écosystèmes et les solutions reposant sur l'énergie durable.

Résumé des débats

36. Un expert a indiqué que les nouveaux mécanismes de financement créés dans le cadre de l'Organisation internationale des bois tropicaux pour financer des programmes thématiques n'étaient pas sous-utilisés et avaient contribué à mobiliser des fonds pour la gestion forestière durable. En outre, le fait qu'il existe des mécanismes de financement n'est pas une raison pour ne pas en créer d'autres. Un autre expert a déclaré qu'il fallait savoir pourquoi ces mécanismes étaient sous-utilisés et évoqué comme raison possible les conditions dont l'aide était assortie, d'où notamment la nécessité pour les pays en développement de disposer d'un fonds mondial pour les forêts. Il a également recommandé que soit organisée une réunion intersessions pendant la dixième session du Forum afin d'élaborer l'architecture et la structure de ce fonds. On a noté que la mise en place de la banque du groupe BRICS (Brésil, Fédération de Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) progressait et que si elle pouvait compléter les mécanismes de financement des forêts existants, elle ne pouvait pas se substituer à un fonds mondial. Un autre expert a déclaré qu'il fallait régler le problème de la fragmentation du financement aux niveaux national et international. En conclusion, il a été recommandé de financer la recherche forestière dans le cadre du financement de la recherche intersectorielle liée à la gestion forestière durable.

Groupe de travail I : définir des stratégies nationales visant à mobiliser des fonds en faveur des forêts (première partie)

37. M. Subhash Chandra, représentant de l'Inde, a fait un exposé sur une politique de garantie de l'emploi en milieu rural visant à mettre en place une infrastructure verte en Inde. Il a commencé par citer des chiffres : 76,9 millions d'hectares de forêt en Inde; 98 % des forêts appartenant à l'État; et la pression considérable exercée sur les terres par la forte population. Les forêts sont soumises à diverses pressions : un demi-milliard de bêtes occupent les pâturages, c'est-à-dire que 78 % des forêts sont concernées (dont 20 % très gravement touchées); 350 millions de mètres cubes de bois de chauffage sont ramassés par an; 200 millions de tonnes de fourrage sont produites par an; et les incendies frappent 54 % du territoire indien. Toutefois, le

Gouvernement indien a adopté plusieurs mesures pour faire face à ces problèmes, notamment une gestion conjointe des forêts (depuis 1990), la création d'agences de mise en valeur des forêts et de comités d'écodéveloppement, la mise en œuvre d'initiatives d'écotourisme. Plus récemment, la loi nationale sur la garantie de l'emploi en milieu rural, devenue la loi mahatma Gandhi sur la garantie de l'emploi en milieu rural et entrée en vigueur en 2006, vise à fournir des emplois à des populations défavorisées. Ainsi, des emplois liés aux forêts ont été créés dans les secteurs de la protection des eaux et des récoltes, de la mise en valeur des terres, de la prévention et de la régularisation des crues. Enfin, l'Inde s'est fixée comme « mission nationale », notamment, d'accroître de plus de 5 millions d'hectares la couverture forestière, de renforcer les services rendus par les écosystèmes sur 10 millions d'hectares et d'améliorer les moyens de subsistance liés aux forêts pour 3 millions de ménages. Parmi d'autres initiatives, on peut citer la création d'un Office national du reboisement et de l'écodéveloppement et la reconnaissance des droits des populations locales par la loi sur les droits forestiers (2006).

38. M. Peter Gondo, du Forum forestier africain, a présenté un aperçu du financement des forêts en Afrique. Il a indiqué que la région n'ayant pas tiré profit des nouvelles sources de financement en raison de la complexité des procédures et du manque de moyens, les investisseurs locaux étaient essentiellement constitués de petits entrepreneurs et d'acteurs du secteur privé informel, qui ont fourni jusqu'à près de 70 % du financement. Le paiement pour services liés aux écosystèmes est une bonne formule, mais la faiblesse des institutions et le morcellement des responsabilités, le manque de moyens financiers et techniques, le coût élevé des transactions en raison de la multiplicité des sources de financement et de la longueur et de la complexité des procédures administratives continuent de poser problème. M. Gondo a fait les recommandations suivantes : élaborer des stratégies nationales globales de financement des forêts, comprenant des fonds forestiers nationaux créés dans le cadre de programmes forestiers nationaux; définir un ensemble d'instruments de financement pour mobiliser des fonds suffisants; assurer une meilleure intégration des forêts dans les cadres de développement nationaux, en créant des conditions favorables aux investissements en matière de gestion forestière durable; et renforcer le microfinancement pour améliorer l'accès des petits exploitants aux ressources. S'agissant de la participation du secteur privé, il a été recommandé, par exemple, de recueillir des investissements en faveur et auprès des petits exploitants, notamment des groupes forestiers communautaires; d'améliorer l'accès aux financements, officiels et microcrédit; de renforcer la sécurité des droits de propriété des forêts et la gouvernance; et d'établir des partenariats avec les collectivités et les institutions financières. Il a également dit qu'il fallait renforcer le rôle des organismes et réseaux économiques régionaux par l'intermédiation et le renforcement des capacités; et conclure des partenariats avec des banques de développement régionales telles que la Banque africaine de développement et la Development Bank of Southern Africa.

Résumé des débats

39. Les experts ont bien accueilli les recommandations formulées dans les exposés. Ils ont dit que les recommandations et les stratégies proposées pour le financement des forêts aux niveaux national et international seraient mises à profit par le groupe de travail pour élaborer les principaux aspects des initiatives concernant le financement des forêts.

**Groupe de travail I : définir des stratégies nationales
visant à mobiliser des fonds en faveur des forêts
(deuxième partie)**

40. M^{me} Laura Gabriela Rivera Quintanilla a fait un exposé sur le Fonds du Costa Rica pour le financement des forêts (FONAFIFO). Elle a d'abord présenté un aperçu général des forêts, qui couvrent actuellement 52 % de la superficie territoriale après des décennies de déforestation intense. Toutefois, depuis 2005, les chiffres indiquent une certaine stabilité. Organe pleinement indépendant établi au sein de l'Office national des forêts, ce fonds a été créé en 1990 pour financer les activités de remise en état et de conservation de la couverture forestière. Il repose principalement sur une taxe de 3,5 % sur les combustibles et des subventions ponctuelles, des accords conclus avec d'autres organisations et gouvernements, et toute une série d'autres sources de financement aux niveaux national et international. Il permet essentiellement de rétribuer les services liés aux écosystèmes tels que la régénération naturelle, le reboisement, les systèmes d'agroforesterie, la protection des forêts, la protection des ressources hydrauliques, la gestion des carences en matière de conservation des forêts et la gestion forestière. Un certificat national de services environnementaux a même été créé. Les organisations qui obtiennent ce certificat ont droit à des déductions fiscales et peuvent l'utiliser à des fins commerciales. En bref, le FONAFIFO est une initiative réussie qui pourrait être reproduite facilement dans de nombreux pays.

41. M. Tolulope M. Daramola, Coordonnateur du Grand Groupe des enfants et des jeunes a présenté des initiatives et stratégies nationales visant à mobiliser des fonds en faveur des forêts. Il a souligné qu'il fallait mobiliser des fonds auprès du Gouvernement, des secteurs public et privé, des mécanismes de paiement pour services liés aux écosystèmes et des associations philanthropiques. Il a indiqué que, si l'on voulait mobiliser des fonds suffisants, notamment auprès des collectivités locales, il fallait mener des activités de sensibilisation, mettre en place des mesures et des législations favorables et encourager la participation, plus particulièrement des femmes et des jeunes. Il a également indiqué qu'il fallait recourir à un vaste éventail d'instruments, notamment des partenariats entre le public et le privé, les clubs ForestNaire (qui réunissent des personnalités intéressées par les forêts) et la taxe carbone. Il a également appelé l'attention sur l'importance du microcrédit dans le financement des activités communautaires, surtout compte tenu de l'ampleur du secteur informel dans les pays en développement. Pendant le débat, le rôle du microcrédit a été précisé, notamment au regard de l'appui accordé aux petites entreprises forestières et aux modes de subsistance différents.

Résumé des débats

42. Les experts ont déclaré que l'exemple du FONAFIFO montrait combien il importait d'avoir un statut d'occupation des terres clairement défini. Il a été précisé que ce statut existait déjà et n'avait pas été établi en parallèle aux nouveaux mécanismes. Il a également été précisé que les flux d'argent propre destinés au secteur forestier provenaient aussi de contributions volontaires et que des certificats étaient délivrés indiquant leur destination, ce qui rendait la procédure transparente. Des questions ont été posées sur les raisons de la participation du secteur privé au programme de certificats environnementaux. La réponse a été qu'il en retirait maints avantages (avantages fiscaux et bonne image, par exemple). Il a de surcroît été précisé que la loi de 1996 sur les forêts attribuait 3,5 % de la taxe sur les

combustibles directement à la gestion des forêts. Le débat qui s'est ensuivi a surtout porté sur la manière dont le microfinancement pouvait contribuer à la mobilisation de fonds en faveur des forêts. Il a été indiqué que le microcrédit pouvait financer des activités de petites entreprises forestières communautaires. Divers pays se livrent à cette pratique, et un exemple a été donné de l'utilisation de ce type de financement dans la récolte et le traitement de la gomme arabique. La République du Ghana a ainsi illustré comment de tels financements avaient favorisé d'autres modes de subsistance.

Groupe de travail I : recherche d'actions et de stratégies nationales de mobilisation de fonds en faveur des forêts (troisième partie)

43. M. Jean Akossongo (Burkina Faso) a fait un exposé sur les coopératives productrices de beurre de karité au Burkina Faso en tant que source équitable et durable de mobilisation de fonds en faveur des forêts. Le karité est le quatrième produit d'exportation du Burkina Faso et il constitue une source particulière de revenus pour les femmes, qui occupent une place prépondérante dans sa chaîne de traçabilité. Ces coopératives négocient les concessions avec les propriétaires terriens, protégeant ainsi les arbres contre l'exploitation forestière et contre d'autres formes de gestion non durable. En 2011, les revenus tirés du karité approchaient les 29 milliards de francs CFA, ce qui représentait 0,6 % du PIB du pays. Les exportations ont progressé de façon régulière grâce à l'augmentation de la demande en Europe, en Amérique du Nord et en Afrique de l'Ouest. La filière continue cependant de se heurter à de nombreux obstacles comme l'absence de formation adaptée, la raréfaction de la ressource, l'éloignement des arbres, la concurrence entre exploitants, le manque de connaissance concernant les fluctuations de prix, les infrastructures de stockage insuffisantes, les feux, les attaques parasitaires et la récolte précoce de fruits verts. Au niveau de la transformation, le manque évident d'unités de transformation et de connaissances techniques fait que la production locale de beurre de karité de qualité supérieure n'est pas suffisante. La méconnaissance des fluctuations des cours, la forte concurrence des produits importés et les problèmes d'écoulement des produits ont des répercussions sur le troisième élément de la chaîne de traçabilité : la commercialisation. En bref, la production et la transformation du karité offrent un énorme potentiel au Burkina Faso, mais continuent de se heurter à de nombreux obstacles.

44. M. Bryan Adkins, représentant l'entreprise Wildlife Works au Kenya, a fait un exposé sur le projet REDD plus dans le couloir de Kasigau, au cours duquel il a expliqué que Wildlife Works était une entreprise de développement et de gestion de projets de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement, qui se servait des investissements du secteur privé pour financer la gestion durable des forêts tropicales et qui exécutait des projets au Cameroun, en République démocratique du Congo, au Kenya, en Éthiopie et en Zambie, mais aussi en Asie et en Amérique centrale. Dans le cadre du projet REDD plus mené dans le couloir de Kasigau, l'entreprise gère plus de 200 000 hectares de forêts, en partenariat avec les collectivités et le Gouvernement kényan. Le projet est soumis à analyse et évaluation dans un souci de conformité avec les normes de vérification de carbone et les standards de l'Alliance climat, communauté et biodiversité. Il vise avant tout à aider les collectivités locales à retirer un maximum d'avantages de projets qui leur fournissent de nouveaux moyens de

subsistance comme la production écologique de charbon de bois et profitent aux écoles et aux entreprises locales, notamment les scieries. À ce jour, Wildlife Works a créé environ 400 emplois. Actuellement, le projet REDD plus génère chaque année quelque 5 millions de réductions d'émissions vérifiables qui peuvent être vendues sur le marché volontaire. Pour que le projet soit un succès, il doit notamment reposer sur un réseau institutionnel favorable, un environnement porteur, un système de mobilisation de ressources en faveur des forêts qui soit souple dès le départ et des incitations aux investissements. Au cours de la discussion qui a suivi l'exposé, on a expliqué qu'il fallait pouvoir compter sur des institutions locales fortes et légitimes pour que les bénéfices retirés aillent à l'ensemble de la collectivité. On a également souligné que le financement d'un tel projet nécessitait des contributions de sources diverses, notamment du secteur privé, de l'Agence autrichienne de développement et du Gouvernement (interne).

Résumé des débats interactifs

45. En réponse à l'exposé du Burkina Faso, le Fonds pour l'environnement mondial a repris l'exemple du beurre de karité pour mettre en lumière les bienfaits de la coopération intersectorielle. Dans un projet mené récemment en Afrique, il a mis le Ministère de l'environnement (au sein duquel se trouve l'office des forêts) en rapport avec le Ministère du commerce en vue de faciliter la coopération entre les deux. Ce faisant, il a intégré les produits forestiers dans la stratégie commerciale nationale, ce qui a par la suite permis à ce secteur d'obtenir un financement en vue de la commercialisation de ces produits. En ce qui concerne la promotion de la participation des femmes aux activités économiques forestières, on a félicité le Burkina Faso pour ses efforts visant à offrir aux femmes des débouchés économiques et commerciaux importants dans les entreprises de produits forestiers non ligneux et on a demandé au Kenya quelles mesures il prenait dans ce domaine. M. Adkins a déclaré que les activités de son entreprise permettaient aux femmes locales de refuser des emplois informels, dangereux et précaires du fait qu'elles ont accès à des moyens de subsistance plus stables. Pour ce qui est d'attirer des fonds de départ suffisants au profit d'une entreprise privée à but lucratif appliquant le programme REDD plus, il a fait observer que les visites d'inspection s'étaient avérées le moyen le plus efficace d'inciter les banques à apporter un capital de départ essentiel pour financer des coûts de démarrage parfois extrêmement élevés. L'entreprise avait ainsi réussi à intéresser le groupe bancaire français d'envergure mondiale BNP Paribas. En outre, le groupe mondial PPR (propriétaire de Puma) avait acheté 5 % des parts de l'entreprise, ce qui avait également beaucoup contribué au financement initial. En ce qui concerne plus particulièrement les investissements et la génération de revenus, M. Adkins a dit qu'un investissement de 10 à 12 dollars par hectare générerait environ 20 à 50 dollars de recettes brutes par hectare. En réponse à la question posée par le Zimbabwe concernant les raisons pour lesquelles le Kenya ne demandait pas de crédits au titre de projets de reboisement à ce stade, M. Adkins a déclaré qu'il s'agissait d'une décision purement économique motivée par le fait que l'échelle réduite des efforts de reboisement en cours ne justifiait pas un investissement aussi important que celui que supposait la participation au mécanisme.

Groupe de travail II : recherche d'actions et de stratégies internationales de mobilisation de fonds en faveur des forêts (première partie)

46. M. Gary Dunning, du Dialogue sur les forêts, a résumé les principales leçons tirées du programme d'investissement dans les forêts contrôlées localement lancé par son groupe, dont la mission principale consiste à établir des mécanismes multipartites afin de trouver des moyens d'améliorer la gestion forestière durable au niveau mondial, notamment en stimulant ce type d'investissement. Le programme s'inscrit dans le cadre des Partenariats mobilisateurs pour les forêts, qui sont le fruit de la collaboration entre l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles, l'Institut international pour l'environnement et le développement et la FAO, et bénéficient du soutien de la Banque mondiale et de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement. Sa création s'est faite sur une période de trois ans et a fait intervenir 60 pays participant à 10 dialogues réunissant 400 intervenants qui se sont demandé quelles étaient les priorités des investisseurs, les conditions à créer pour que de tels investissements voient le jour et les forêts contrôlées localement à prendre en exemple. Il visait à échanger des données d'expérience et à créer la confiance entre titulaires de droits sur les forêts et investisseurs grâce à un cadre d'investissement commun, ainsi qu'à tracer la voie à suivre et les mesures catalysantes à prendre. De toute évidence, les forêts contrôlées localement offraient des possibilités intéressantes de retour raisonnable sur investissement tout en favorisant la réalisation des objectifs de protection de l'environnement et de développement. Or, les mécanismes de financement existants n'étaient pas axés sur ce type de forêts. Les recherches effectuées par le Dialogue sur les forêts montraient que certains investissements pouvaient profiter à ces forêts : les investissements en actif (par des investisseurs recherchant le profit) et les investissements porteurs (par des gouvernements, au titre de l'aide publique au développement, ou par des groupes de protection de l'environnement, à vocation sociale ou de recherche, cherchant à créer des conditions propices à une réussite commerciale). L'idée était d'attirer des investissements en capital pour favoriser les forêts contrôlées localement, qui font vivre un milliard de personnes et produisent des biens et des services d'une valeur de 75 à 100 milliards de dollars par an. Pour développer, à terme, les investissements dans ces forêts, trois phases ont été envisagées : une phase d'étude pour définir les objectifs à atteindre et une série de mesures à prendre, et de réflexion pour envisager les possibilités existantes et les façons de procéder; une phase de mobilisation pour réunir un maximum d'intervenants et faire un état des lieux; et une phase de changement, pour examiner les mesures à prendre par les communautés locales pour accroître les investissements, les possibilités d'investissement existantes, et les mesures que les gouvernements et les organismes partenaires pourraient prendre pour accroître les investissements. Pour réussir, il faut notamment : faire en sorte que les titulaires de droits tirent profit de l'exploitation commerciale des forêts; renforcer les capacités commerciales des collectivités et des groupes de titulaires de droits; établir des organismes ayant l'esprit d'entreprise pour accroître les possibilités d'expansion; conclure des contrats d'investissement équitables et justes; et faire en sorte que les investissements contribuent à la réalisation du potentiel que renferment les forêts contrôlées localement.

47. M. Chris Buss, de l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles, s'est intéressé essentiellement à la mise en œuvre du guide établi à l'issue du dialogue évoqué plus haut qui portait sur les investissements dans les forêts contrôlées localement, dont le but était non seulement d'aider à définir les priorités à respecter et de déterminer les moyens de renforcer la mobilisation des investissements du secteur privé dans les activités liées aux forêts contrôlées localement, mais aussi d'encourager des partenariats et de créer un cadre d'échange d'idées, de mise au point de mécanismes de financement novateurs et d'appui au investissements dans les activités en question. Les possibilités d'investissement sont ouvertes aux titulaires de droits, aux gouvernements, aux donateurs, aux organisations non gouvernementales et au secteur privé. Deux types d'investissements ont été mis en évidence : les investissements porteurs (destinés à créer des conditions favorables à un investissement productif en jouant sur les facteurs externes et en optimisant les facteurs internes) et les investissements en actif (qui concernent les produits eux-mêmes). Pour que l'initiative soit couronnée de succès, il faut notamment définir clairement le type d'occupation et de droits qui en découlent, avoir une bonne gouvernance, décrire en détail les rôles joués par les différents intervenants, établir des partenariats, pouvoir compter sur des services d'aide aux entreprises, des intermédiaires et des négociateurs, garantir la transparence et la mise en jeu de la responsabilité, avoir des aspirations et des attentes communes, disposer de contrôles et contrepoids, respecter les valeurs de chacun et accepter pleinement le changement. Les investissements porteurs encouragent également la conclusion d'ententes propres à faciliter les accords d'investissement et la montée en puissance des activités visant à exploiter les possibilités existantes.

Résumé des débats interactifs

48. Les observations formulées portaient sur des détails de l'étude et les questions posées sur les résultats obtenus dans les pays concernés, dont une sur la recherche des investisseurs, sachant que les investissements forestiers étaient longs à porter des fruits et moins lucratifs que les autres. M. Dunning a répondu que ce type d'investissement attirait des bailleurs de fonds internationaux cherchant de nouveaux débouchés, des acheteurs de produits, ou encore des responsables de fonds de placement ou de banques, qui avaient besoin de données quantitatives sur les possibilités existantes de manière à connaître, au moment de s'engager, 60 % à 70 % des résultats que peut donner le projet. Interrogé sur ce qui différenciait les forêts communautaires des forêts contrôlées localement, il a déclaré que ces dernières étaient en fait une extension des premières qui multiplie les possibilités offertes et adapte l'expérience acquise en fonction des besoins particuliers des peuples autochtones et des exploitations forestières familiales. On s'est également interrogé sur le niveau d'investissement nécessaire, le seuil minimal pour de gros investisseurs (comme les caisses de retraite) étant de plusieurs centaines de millions de dollars des États-Unis. M. Dunning a dit que les fonds existaient mais qu'il fallait développer les activités menées pour les attirer. De l'avis du Coprésident, il était essentiel d'établir des synergies entre le gouvernement, les titulaires de droits et les investisseurs. Une autre solution consistait à tirer des enseignements de l'expérience acquise à l'occasion de la vente de biens et de services provenant des forêts communautaires qui appartiennent aux autorités locales. M. Dunning a déclaré que la première chose à faire était de recueillir des données sur les taux de rendement potentiel et réel, celles-ci faisant défaut.

Groupe de travail II : recherche d'actions et de stratégies internationales de mobilisation de fonds en faveur des forêts (deuxième partie)

49. M. Ian Gray, du Fonds pour l'environnement mondial, a fait un exposé sur la mobilisation de ressources en faveur des forêts par le Fonds, qui finance des projets forestiers depuis sa création en 1991 et a à son actif plus de 330 projets menés dans une bonne centaine de pays avec un budget total de 1,7 milliard de dollars. À l'occasion de la cinquième reconstitution de ses ressources, le Fonds s'était fixé pour objectif d'obtenir 1 milliard de dollars de plus d'investissements dans les forêts et la pleine reconnaissance des multiples fonctions qu'elles remplissent. Dans le cadre du guichet de financement établi en 2010 pour REDD plus et la gestion forestière durable, le Fonds pour l'environnement mondial a appuyé la création de systèmes de paiement pour services liés aux écosystèmes et en particulier de fonds d'affectation spéciale. Jusqu'à présent, seuls 40 % des 250 millions de dollars prévus au titre des incitations forestières ont été alloués. L'expérience acquise permet de conclure qu'il faut assurer la gestion des forêts en tenant compte des fonctions multiples qu'elles remplissent, que de nombreux produits et services forestiers sont interdépendants, que la méthode adoptée doit intégrer la notion de paysage et qu'il importe de rechercher en priorité des bénéfices à long plutôt qu'à court terme.

Résumé des débats interactifs

50. Le Coprésident a donné la parole aux experts pour qu'ils puissent poser des questions. On a demandé si la gestion forestière durable était un domaine d'intervention prioritaire du Fonds pour l'environnement mondial. M. Gray a répondu que le Fonds n'était pas obligé de se cantonner aux domaines couverts par les conventions et qu'à l'heure actuelle, la question constituait quasiment un domaine d'intervention prioritaire. Il a expliqué également que les activités de gestion forestière durable et de REDD n'en étaient encore qu'au stade des essais mais qu'à l'occasion de la sixième reconstitution de ressources, le Fonds envisagerait peut-être de leur donner un caractère permanent. Des questions ont également été posées au sujet du type de forêts dont s'occupait le Fonds et des éclaircissements demandés sur les modalités de financement applicables dans la région de l'Asie et du Pacifique ainsi que sur l'expérience acquise en matière de fonds nationaux ou de biodiversité qui pourrait être appliquée au secteur forestier. M. Gray a expliqué que l'Association des institutions de recherche forestière de l'Asie et du Pacifique s'intéressait surtout aux forêts tropicales, que, par exemple, les projets de l'Association axés sur la région du Mékong comprenaient toute une série d'activités, y compris forestières, que la Malaisie, l'Indonésie et le Brunéi Darussalam avaient mis en route des projets sur la diversité biologique, y compris sur les questions environnementales transfrontières, et que le centre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)-République de Corée appuyait la formation et l'enseignement forestiers et le centre de l'ASEAN-Chine la formation. Il a invité les États membres à collaborer à la formulation d'une proposition visant à associer les fonds alloués à l'atténuation et à l'adaptation aux effets des changements climatiques à ceux destinés à REDD plus. Il a ajouté qu'il existait des fonds d'affectation spéciale nationaux opérant aux niveaux infranational, national, régional et mondial qui pouvaient contribuer à la gestion forestière durable. Un expert a dit qu'à la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité

biologique, on avait proposé de doubler le financement alloué à la diversité biologique, et a déclaré que le Fonds pour l'environnement mondial ne devrait pas réduire le budget du secteur forestier. Selon M. Gray, l'investissement du Fonds dans la gestion forestière durable avait été bien accueilli par les donateurs car il permettait d'obtenir de bons retours sur investissement dans le cadre de l'application des trois conventions, et les pays qualifiés prévoyaient d'inclure un volet forêts dans leurs propositions. Un autre expert a souligné que des efforts supplémentaires devaient être déployés en faveur de mesures d'adaptation axées sur les petits États insulaires en développement et a demandé s'il existait des mécanismes, autres que nationaux, qui favorisent la gestion forestière durable. M. Gray a répondu que les États qui remplissaient les conditions requises pouvaient demander une aide financière au Fonds pour l'adaptation du Fonds pour l'environnement mondial, soulignant que le financement accordé à ce titre l'était sur une base nationale.

Groupe de travail II : recherche d'actions et de stratégies internationales de mobilisation de fonds en faveur des forêts (troisième partie)

51. M. Tuukka Castren, de la Banque mondiale, a fait un exposé sur l'augmentation en flèche des contributions versées à la Banque depuis 2008 et sur les différents partenaires qui l'aident à mener ses activités de gestion durable des forêts. Depuis 2002, la Banque mondiale a investi 2,8 milliards de dollars dans les forêts et mène actuellement 57 opérations, dont 50 nationales (la plus importante en Chine, qui se chiffre à 95 millions de dollars) et 7 régionales, qui génèrent entre 300 et 400 millions de dollars de revenus chaque année. La Banque participe très intensivement aux activités REDD plus, en particulier dans le cadre du Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier et du Programme d'investissement pour la forêt. Quatre-vingt pour cent des prêts vont à des pays à revenu intermédiaire. Outre le Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier (447 millions de dollars) et le Programme d'investissement pour la forêt (602 millions de dollars), la Banque mondiale a également établi d'autres fonds, parmi lesquels le Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (216 millions de dollars), le Fonds biocarbone (90 millions de dollars), le Fonds d'investissement du Guyana REDD plus (135 millions de dollars), le Fonds d'affectation spéciale pour la réduction des émissions de carbone forestier en Indonésie (7 millions de dollars), ainsi que le Programme sur les forêts et le processus Gouvernance et police des forêts (22 millions de dollars). Elle utilise des stratégies d'aide-pays pour orienter ses activités au niveau national et a aussi recours à la programmation thématique (le Programme d'investissement pour la forêt en est un exemple). La mobilisation de fonds en faveur des forêts consiste à apparier ressources et priorités et ne peut aller de l'avant que si les fonds consacrés à un thème précis tels que le Programme d'investissement pour la forêt et le Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier se multiplient et si les démarches intégrées axées sur la notion de paysage (qui encouragent les moyens de subsistance ruraux, les arbitrages et l'adaptation) sont reproduites à plus grande échelle. Entre autres priorités, il faut renforcer les systèmes de gestion durable des forêts et les institutions (en particulier favoriser les investissements privés, les échanges commerciaux de services environnementaux, la réforme des institutions et des politiques et la gouvernance).

Résumé des débats interactifs

52. En ce qui concerne les questions intersectorielles, le représentant de la Banque mondiale a déclaré que la démarche intégrée axée sur la notion de paysage gagnait du terrain à la Banque mais était difficile à appliquer – car les responsables des autres secteurs travaillaient dans une optique très sectorielle –, mais le serait plus facilement au niveau des pays, dans le cadre du Partenariat de collaboration sur les forêts. Pour ce qui est d'envisager la mobilisation de fonds en faveur des forêts sous un angle global et de confier à la Banque mondiale le rôle d'administrateur, M. Castren a précisé qu'une partie des fonds alloués par la Banque mondiale pour financer le développement allait aux forêts et que la part qui revenait à ce secteur dépendait des États bénéficiaires. La Banque mondiale avait par le passé servi, avec succès, de pôle de mobilisation de fonds en faveur des forêts mais que tout dépendait en fait de la nature des arrangements mis en place. Répondant à un expert qui demandait ce que la Banque mondiale entendait par « renforcement des institutions », son représentant a déclaré que c'était aux pays eux-mêmes de préciser, au cas par cas, le contenu de cette notion. À propos des types de forêts concernées par les financements accordés, il a déclaré que la Banque avait reconnu devoir se préoccuper en priorité des forêts sèches. Par le passé, elle s'était intéressée essentiellement aux pays à forte couverture forestière, mais les forêts sèches jouaient également un rôle très important dans le renforcement des moyens d'existence et la réduction de la pauvreté. En collaboration avec le Centre mondial d'agroforesterie, la Banque travaillait à l'établissement de systèmes d'agroforesterie pouvant répondre aux différents problèmes que pose la diversité des paysages. Le représentant de la Banque mondiale a cité en exemple le Programme d'investissement pour la forêt, qui sert, avec succès, d'intermédiaire entre le donateur et le bénéficiaire. Il a également précisé que les projets sur l'exploitation durable de la ressource dans les grandes concessions forestières naturelles étaient financés par le secteur privé et relevaient de la Société financière internationale. Les concessions étaient un type de gestion des terres parmi tant d'autres. La Banque mondiale n'avait pas de politique particulière en la matière mais elle était en train de préparer un rapport sur l'examen des garanties pour les forêts et une évaluation des progrès accomplis au cours des 10 dernières années. Le rapport visait à mettre à jour les garanties en place pour qu'elles soient d'une plus grande utilité à la Banque mondiale et à ses clients. L'évaluation quant à elle portait sur les résultats de la mise en œuvre de la stratégie forestière appliquée depuis 2002, et M. Castren a confirmé l'intention de la Banque de consulter le Partenariat de collaboration sur les forêts pour ce faire. En réponse à une question relative à l'intérêt présenté par les systèmes de certification pour les investissements du secteur privé, M. Castren a répondu qu'ils constituaient un outil très prometteur de par leur utilité, mais qu'ils ne concernaient que 10 % des forêts, ce qui limitait leur intérêt. Il a fait observer que la Banque mondiale pouvait attirer des investissements en obligeant les institutions forestières à faire preuve de transparence et de sens des responsabilités. Un expert a indiqué qu'il existait en effet des mécanismes de financement des activités intersectorielles, par exemple pour l'agriculture, la gestion des forêts et la sylviculture communautaire. Il a demandé des données supplémentaires sur les conséquences de ces activités intersectorielles sur la déforestation et on lui a répondu que le Programme sur les forêts fournissait ce type de données. M. Castren a déclaré qu'il était difficile d'accroître les investissements du secteur privé et qu'il fallait sensibiliser le public à la valeur économique, sociale et environnementale des forêts. Interrogé sur la position de la Banque concernant l'établissement d'un fonds mondial pour les forêts, M. Castren a déclaré que quels que soient les résultats du

Forum des Nations Unies sur les forêts, la Banque mondiale se tiendrait prête à définir les modalités de sa contribution. Même si elle n'allouait que 1 % des fonds allant au secteur forestier, la Banque mondiale restait le principal donateur.

D. Recommandations finales des Coprésidents

53. Dans la résolution sur les moyens de mise en œuvre d'une gestion forestière durable qu'il a adoptée à la session extraordinaire de sa neuvième session, le Forum des Nations Unies sur les forêts a appelé à la mobilisation des ressources financières de toutes provenances aux fins d'une gestion durable des forêts, à la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et à l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, y compris le renforcement et l'amélioration de l'accès aux ressources et de la création d'un fonds mondial de contributions volontaires pour les forêts, compte tenu notamment des résultats de l'examen par le Forum de l'exécution du processus de facilitation, des vues des États Membres et de l'examen des instruments et processus relatifs au financement de la gestion durable des forêts.

54. S'appuyant sur les recommandations formulées pendant la période intersessions et sur les exposés des experts, les discours liminaires, les tables rondes et l'échange approfondi de données d'expérience et de vues entre les participants à l'occasion de la deuxième réunion du Groupe spécial d'experts, les Coprésidents invitent les membres du Forum des Nations Unies sur les forêts à examiner, à la dixième session de celui-ci, les propositions de recommandations ci-après.

Propositions de recommandations sur la mobilisation de fonds en faveur des forêts, présentées par les Coprésidents de la deuxième réunion du Groupe spécial d'experts

55. Les propositions de recommandations ci-après tiennent compte des débats tenus à la deuxième réunion du Groupe spécial d'experts sur la mobilisation de fonds en faveur des forêts. Les Coprésidents de la deuxième réunion du Groupe spécial d'experts observent que, si les experts ont des vues convergentes sur de nombreuses questions, elles divergent sur d'autres. Ils ont également pris en compte les recommandations sur la mobilisation de fonds en faveur des forêts qui ont été formulées pendant la période intersessions du Forum des Nations Unies sur les forêts. Dans ce contexte, ils proposent aux membres du Forum, pour examen et décision, à la dixième session de celui-ci, les recommandations ci-après concernant la mobilisation de fonds en faveur des forêts.

56. Le Forum souhaitera peut-être inviter les gouvernements, les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les autres parties prenantes à :

Bonne gouvernance

a) Promouvoir des conditions favorables, en particulier des institutions efficaces à tous les niveaux, des cadres juridiques et la participation politique, pour attirer un financement des forêts de toutes provenances et réduire les risques associés aux investissements;

b) Renforcer la sécurité de l'occupation des sols et les droits sur les ressources dans la législation relative à l'utilisation des sols et à l'héritage, en

promouvant l'application de la législation relative aux forêts, et inviter la FAO à continuer à travailler à l'élaboration de directives volontaires relatives au régime de propriété foncière;

c) Renforcer les mécanismes nationaux de coordination des bailleurs de fonds dans le secteur forestier et établir des relations avec les plans nationaux de développement ainsi qu'avec les programmes nationaux relatifs aux forêts et les autres politiques sectorielles;

d) Renforcer davantage les stratégies de communication destinées à mieux sensibiliser le public à l'importance des forêts;

Participation de toutes les parties prenantes et constitution de partenariats

e) Appuyer les processus, tels que le réseau international de forêts modèles, qui constituent des partenariats, favorisent le dialogue et renforcent les capacités des parties prenantes dans le domaine des forêts, en particulier les femmes et les jeunes, à tous les niveaux, surtout local;

f) Inviter les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les bailleurs de fonds à aider les parties prenantes locales dans le domaine des forêts et les petits exploitants à constituer des coopératives, des organisations de producteurs forestiers et des groupements analogues pour améliorer l'accès au financement des forêts au moyen de prêts assortis de garanties mutuelles;

g) Concevoir et appliquer, à l'intention des responsables politiques, des programmes de sensibilisation sur les valeurs économique, sociale et environnementale des forêts et des arbres hors forêts;

Collaboration intersectorielle

h) Promouvoir le partage des connaissances pour améliorer la compréhension et la communication mutuelles entre le secteur forestier, d'autres secteurs et les systèmes financiers institutionnels, pour aider à mobiliser un financement en faveur des forêts provenant d'autres secteurs, tels que les bassins versants, les parcours naturels, l'énergie, l'agriculture et le tourisme, au niveau national;

i) Renforcer la collaboration intersectorielle et interinstitutions au niveau national au moyen de cadres d'action, tels que les programmes forestiers nationaux ou leurs équivalents, pour mobiliser davantage de ressources en faveur des forêts, en se fondant, entre autres, sur l'expérience du Mécanisme forêts et paysans de la FAO et de son prédécesseur, le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux, en matière de promotion de telles collaborations aux niveaux local et communautaire;

j) Inclure les forêts dans les domaines prioritaires des plans nationaux de développement et recenser les valeurs des produits et services forestiers dans les budgets et les comptes nationaux en recueillant des données, en établissant des indicateurs et en saisissant la valeur monétaire et non monétaire des forêts;

k) Inviter la Banque mondiale et les banques régionales de développement à promouvoir une collaboration intersectorielle et à intégrer des programmes relatifs à la gestion durable des forêts dans leurs activités;

Renforcement des capacités

l) Élaborer des stratégies permettant de répondre aux besoins de renforcement des capacités des pays, en particulier des pays en développement, notamment en ce qui concerne l'accès aux fonds, y compris aux fins des activités de suivi et d'application de la loi, l'élaboration et la gestion de données et le développement des partenariats;

m) Inviter les établissements financiers à concevoir des mécanismes de prêts appropriés à l'intention des propriétaires de forêts et des collectivités;

n) Obtenir un financement suffisant aux fins de la recherche, de l'éducation et de la formation;

Marchés structurés et non structurés et secteur privé

o) Favoriser les partenariats public-privé là où le financement et les investissements publics peuvent atténuer les risques éventuels pour l'investissement privé et veiller à ce que les capitaux privés soient utilisés de manière responsable sur les plans social et environnemental;

p) Instaurer un climat politique propre à encourager les investissements du secteur privé de manière à créer des marchés pour les produits et services forestiers non marchands;

q) Aider le secteur privé à recenser les lacunes, les obstacles et les possibilités en matière de financement des forêts pour que les investissements privés soient correctement ciblés;

r) Reconnaître et officialiser le fait que les marchés informels pour le commerce local des produits forestiers sont une source essentielle de financement, le cas échéant;

s) Examiner des possibilités de financement formel et informel, telles que le microfinancement et les envois de fonds, qui pourraient être acheminés par des organisations de propriétaires de forêts, des coopératives ou des groupes de producteurs, en appréciant la variété et l'ampleur du secteur privé;

Options de financement en faveur des forêts à l'échelle nationale

t) Accroître la mobilisation d'un financement en faveur des forêts, en particulier dans le cadre de programmes nationaux relatifs aux forêts, grâce à une combinaison de méthodes de financement, y compris la création de fonds nationaux pour les forêts, et recenser d'autres possibilités de financement au niveau national;

u) Énoncer, renforcer et mettre en œuvre des stratégies de financement des forêts qui privilégient une approche intersectorielle s'agissant des aspects environnementaux, sociaux et économiques de la gestion durable des forêts, au niveau national;

v) Élaborer des stratégies nationales de financement des forêts ou leur équivalent, qui regroupent les financements en faveur des forêts, de toutes provenances, de manière participative et compte tenu des relations existant entre les forêts et diverses questions, dont l'élimination de la pauvreté, la sécurité alimentaire, le changement climatique, l'agriculture, le développement rural, l'énergie, les transports, les industries extractives et le tourisme;

w) Promouvoir l'élaboration par les pays de stratégies nationales de financement des forêts ou de stratégies équivalentes;

Lacunes en matière de données relatives à la gestion durable des forêts, de données géographiques et de données thématiques

x) S'attacher à combler les lacunes en matière de financement des forêts, et affecter des ressources adéquates et faire des efforts concertés dans cet objectif, à tous les niveaux;

y) Appuyer un programme d'élaboration des données relatives au financement des forêts au niveau national, en collaboration avec les pouvoirs publics, les processus régionaux, les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, d'autres secteurs et les banques de développement;

z) Faire de la gestion des connaissances en matière de financement des forêts et du développement économique des forêts, des investissements qui leur sont consacrés et des données relatives à la rentabilité de ceux-ci, un processus continu plutôt que ponctuel, assorti d'engagements de financement, et tirer parti des processus de collecte des données dans d'autres institutions;

aa) Aider les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à renforcer les mécanismes de collecte des données et d'accès aux données existants pour pallier le manque de données sur le financement en faveur des forêts et améliorer la disponibilité des données de manière systématique, coordonnée et cohérente, en sorte de fournir des données constantes et exactes sur le développement économique et le financement des forêts dans tous les secteurs; et inviter les donateurs à fournir des ressources aux membres du Partenariat pour s'acquitter de cette tâche;

bb) Utiliser les cadres de collecte de données des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, y compris le recueil d'informations sur le financement de la gestion durable des forêts et le nouveau cadre de collecte des données établi par le Forum, en particulier dans les domaines où les données sont lacunaires, comme par exemple le financement intersectoriel des forêts, où les données quantitatives et qualitatives font défaut;

cc) Prier le secrétariat du Forum d'établir une synthèse de toutes les conclusions et recommandations contenues dans les rapports soumis entre les sessions au sujet du financement des forêts, y compris les informations concernant les lacunes relatives aux données, à la géographie et aux thèmes retenus et la communiquer aux membres du Forum;

dd) Encourager la FAO à développer davantage son activité relative au financement public national aux fins de la gestion durable des forêts, dans le cadre des préparatifs du futur programme d'évaluation des ressources forestières mondiales;

ee) Inviter l'OCDE à revoir ses définitions relatives aux forêts pour créer de nouvelles catégories de données, de manière à tenir compte du caractère intersectoriel du financement des forêts;

Financement de la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts (instrument concernant les forêts)

ff) Inviter les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à faire de la mise en œuvre de l'instrument concernant les forêts un élément systématique du programme de travail des divers mécanismes, organismes et initiatives relatifs au financement des forêts;

gg) Inviter l'OCDE à établir un mécanisme analogue au « marqueur de Rio » pour suivre et mesurer les financements affectés à la mise en œuvre de l'instrument concernant les forêts et de ses quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts;

Aide publique au développement

hh) Souligner que le financement des forêts incombe essentiellement aux états et doit être autonome à long terme et que l'assistance internationale, dont l'aide publique au développement, a un important rôle de catalyseur à jouer en promouvant la gestion durable des forêts dans de nombreux pays;

ii) Accorder la priorité aux forêts et aux approches intersectorielles et thématiques pour promouvoir la contribution des forêts au développement économique, environnemental et social;

jj) Éviter la dispersion des mécanismes de financement relatifs aux forêts;

Coopération régionale

kk) Renforcer la coopération interrégionale et intrarégionale concernant le développement économique et le financement des forêts, et notamment concevoir des propositions de financement à l'intention des donateurs, étudier des possibilités de développement financier et économique des forêts avec le secteur privé et partager les données d'expérience, les connaissances et les compétences techniques dans ce domaine;

ll) Instaurer des partenariats entre les organismes et réseaux économiques régionaux et les banques régionales de développement, telles que la Banque africaine de développement et la Development Bank of Southern Africa;

Renforcement des mécanismes multilatéraux de financement concernant les forêts et amélioration de l'accès à leurs ressources

mm) Convenir de renforcer les mécanismes de financement existants concernant les forêts en améliorant l'accès aux ressources et l'efficacité de ces dernières, ainsi qu'en mobilisant des ressources nouvelles et supplémentaires pour répondre aux besoins et combler les lacunes en matière de gestion forestière durable et, à cet égard, inviter les mécanismes à :

i) Modifier les critères de financement du secteur public et rationaliser les méthodes et procédures de financement international pour améliorer l'accès à leurs ressources;

ii) Promouvoir les synergies entre programmes pour répondre aux besoins de financement et combler les lacunes en matière de mise en œuvre de la gestion forestière durable;

- iii) Consacrer des ressources financières spécifiques et élaborer des programmes afin de combler les lacunes thématiques dans le financement des forêts et de traiter l'ensemble des sept éléments thématiques de la gestion durable des forêts, exposés dans l'instrument concernant les forêts, de manière à réaliser la pleine potentialité des forêts;
- iv) Assurer le financement nécessaire à l'établissement par les pays en développement, à l'intention du Forum, des rapports sur la mise en œuvre de l'instrument concernant les forêts, en affectant des crédits nouveaux et supplémentaires aux mécanismes de financement existants concernant les forêts, dont le Fonds pour l'environnement mondial;
- v) Aider davantage les pays à inventorier et évaluer les ressources forestières pour démontrer que les forêts contribuent au développement économique et à la production de biens et de services d'ordre environnemental et social;
- vi) Aider les pays à recenser et à évaluer la valeur non monétaire des biens et services d'origine sylvicole;
- vii) Aider les pays à relever les défis du financement en développant leur capacité d'accès au financement et mettre en œuvre des stratégies souples et adaptées qui regroupent des financements public, privé et international;
- nn) Inviter le Fonds pour l'environnement mondial à :
 - i) Réexaminer son mécanisme incitatif au titre de REDD plus/gestion durable des forêts et d'autres éléments de ses projets relatifs aux forêts et, sur la base de cet examen, à envisager de créer un nouveau domaine d'intervention portant sur la gestion durable de tous les types de forêts, au cours de la prochaine reconstitution de ses ressources;
 - ii) Combler les lacunes géographiques en matière de financement des forêts en prêtant une attention particulière aux forêts des zones arides et aux besoins particuliers des pays à faible couvert forestier, des petits États insulaires en développement, des pays d'Afrique et des pays les moins avancés;
- oo) Inviter les donateurs à fournir des ressources au processus de facilitation pour exécuter les tâches ci-après, en collaboration avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts :
 - i) Concevoir des modèles de stratégies nationales et régionales de financement des forêts, en collaboration avec les pays et les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, à l'intention des pays à faible couvert forestier, des petits États insulaires en développement, des pays d'Afrique et des pays les moins avancés, et aider ces pays à concevoir des projets dans ce domaine;
 - ii) Présenter au Forum, à sa onzième session, des propositions en vue d'améliorer la coordination et la collaboration entre mécanismes de financement concernant les forêts, afin de faciliter l'accès des pays aux fonds;
 - iii) Combler les lacunes en matière de développement d'ordre économique et relatives aux forêts qui peuvent avoir une incidence sur le financement en faveur de celles-ci;

Nouveaux fonds

pp) Prendre conscience des possibilités de mobiliser un nouveau financement en faveur des forêts, par le biais de fonds, de stratégies et de programmes dans les diverses organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et d'autres organismes internationaux et régionaux pertinents;

qq) Inviter les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à la Convention sur la lutte contre la désertification, les banques et programmes de développement régional à inclure des activités relatives au financement de la gestion durable des forêts dans leurs fonds et programmes opérationnels, dont le Fonds vert pour le climat, et le Fonds pour l'adaptation établi au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et les programmes analogues de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification;

rr) Inviter les Parties à la Convention sur la diversité biologique à incorporer le financement de la gestion forestière durable dans leurs programmes et stratégies, y compris la stratégie de mobilisation des ressources;

Autres possibilités de financement des forêts

ss) Envisager de constituer un fonds mondial de contributions volontaires pour promouvoir la gestion forestière durable dans les pays en développement et les économies en transition;

tt) Étudier d'autres possibilités de mobiliser un financement nouveau et supplémentaire en faveur des forêts, y compris une structure faîtière qui permettrait de regrouper les mécanismes existants de financement relatifs aux forêts et les organismes de courtage ou intermédiaires de divers niveaux, pour permettre au pays d'y accéder plus facilement;

Incorporation systématique des forêts dans le processus de prise de décisions relatives au développement

uu) Renforcer l'évaluation de toute la gamme des valeurs sylvicoles, notamment en comptabilisant les ressources naturelles;

vv) Incorporer des valeurs sylvicoles plus générales dans la planification du développement, la prise de décisions et les investissements;

Les forêts, l'Agenda pour le développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable

ww) Inviter les pays, agissant par l'intermédiaire de leurs représentants, à incorporer les forêts dans le programme de développement pour l'après-2015 et dans les objectifs de développement durable;

xx) Étudier la manière dont le financement des forêts peut être intégré dans les stratégies de financement du développement durable, en tenant compte du fait que les forêts jouent un rôle vital dans l'élimination de la pauvreté et l'amélioration des moyens d'existence.